

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 FEVRIER 2018**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2018
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	X			
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X procuration à Johanne MASCLET		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
BERLINET Jean-Pierre		X procuration à Pascal DAMBRIN		
SANTERRE Françoise	X			
BEDENIK Claudine	X			
DUMONT Christiane	X			
GEMZA Joselyne		X procuration à Didier CARREZ		
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X			
DORNE Sylvie	X			
DAMBRIN Pascal	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
WIDIEZ Lise	X			
SALPTRA Elise	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
BRIDOUX Josyane			X	
LEGRAND Véronique	X à compter de son arrivée à 19h53	X procuration à Jean-Pierre STOBIECKI jusqu'à son arrivée à 19h53		
GUERIN Victor	X			
POP Cerasela				X
WOSINSKI Bruno				X
DEBLANGY Lucie				X
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel		X procuration à Jean-Paul HOURNON		

M. le MAIRE : Bonjour à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir sans tarder la séance du Conseil municipal du 12 février 2018 dont l'ordre du jour comportera 18 projets de délibérations. Avant d'aborder l'examen de cet ordre du jour comme de tradition, quelques remarques liminaires, à savoir que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2017 a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Il est joint également à votre dossier de Conseil municipal. Le procès-verbal de cette même séance est également annexé au dossier de Conseil et afin, d'assurer l'information des conseillers municipaux, plusieurs documents ont aussi été joints au dossier de Conseil municipal : un courrier de la CAD concernant l'appel à délibérer sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de commission intercommunale d'attribution, la délibération CAD qui adopte ce PPGDLSID assorti du document, une délibération de la CAD qui adopte le projet de CIA assorti du document, le rapport annuel de la CAD assainissement 2016 ainsi que le rapport annuel de la CAD pour l'eau potable en 2016. Les comptes rendus des 4 commissions municipales qui ont été réunies les 5 et 7 février sont déposés sur table ainsi que les propositions de subventions aux associations non sportives qui ont été travaillées par les élus de la commission n°1 et je signale que cette même commission n°1 a travaillé également sur un projet de mise en concurrence d'un emplacement du domaine public, puisque nous sommes sollicités pour la mise en concurrence d'un emplacement pour une friterie à côté du lycée et que les évolutions réglementaires et législatives récentes imposent désormais à une mise en concurrence de tout emplacement du domaine public. Nous avons travaillé avec les élus de la commission n°1, donc un appel à concurrence sera prochainement publié sur le site Internet de la Commune et toute une démarche d'attribution pour cet emplacement sera mise en place également. Et j'ai proposé, dans la plus grande des transparences que ce soit la commission n°1 qui attribue cet emplacement sur le domaine public mais en invitant à cette réunion de la commission n°1 l'ensemble des élus de l'opposition comme je le fais de temps en temps. Nous l'avons fait en décembre sur la commission des finances qui préparait le travail sur le budget primitif à laquelle j'avais invité tous les élus des groupes des minorités donc ça sera le cas dans les ... je pense qu'on a un peu ... 2 mois de procédure devant nous de mise en concurrence mais donc sachez que la commission s'est prononcée sur cette mise en concurrence de l'emplacement du domaine public. Ces remarques liminaires étant faites, je vous propose donc d'ouvrir la séance en débutant par l'appel nominal des conseillers municipaux ce qui nous permettra de valider les conditions de quorum. Alors, pour cela, il convient de désigner un secrétaire de séance à choisir par le Conseil municipal en son sein et comme de coutume je vous propose de nous exonérer, si vous en êtes d'accord, - mais je sais que vous en serez d'accord -, du vote à bulletin secret pour désigner là-aussi c'est une tradition, la benjamine de séance à savoir Elise qui va nous faire un bel appel pas comme tout à l'heure puisqu'elle répétait tout à l'heure son appel, donc un appel sérieux cette fois, parce que je suis passé... A toi.

Mme SALPETRA : Appel nominal ...

M. LE MAIRE : Juste pour info, Josyane BRIDOUX s'était excusée, elle donnait pouvoir à Daniel POULAIN qui s'est excusé, et donc voulait donner pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI mais Jean-Pierre a déjà la procuration de Véronique LEGRAND, elle-même excusée, donc Josyane BRIDOUX est excusée, et par la force des choses non représentée.

Mme SALPETRA : suite appel nominal ...

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de nous avoir permis de constater que les conditions de quorum étaient satisfaites et donc nous pouvons valablement délibérer ce soir à commencer par adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre dernier. Avez-vous des remarques, des questions à formuler sur la rédaction de ce procès-verbal ? Tout le monde est-il pour ? Manifestement personne n'est pour (rires). Ce n'est pas un gros conseil, va falloir que vous soyez un peu ...

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour. Jean-Pierre c'est maintenant ou pas ? Jean-Pierre STOBIECKI a apparemment une déclaration à nous faire.

M.STOBIECKI : Bonjour à toutes et à tous, ou plutôt bonsoir. Monsieur le Maire, si vous permettez je désirerais faire une courte déclaration au niveau de mon groupe. Votre virulence lors de la cérémonie des vœux à propos de l'ancienne municipalité ... Plusieurs de nos camarades présents ce jour-là ont été choqués par une partie de votre intervention. Cela mérite une réponse. Il faut de temps en temps remettre les pendules à l'heure. Pas d'intervention grandiloquente de ma part, nous ne sommes pas ici pour faire des effets de manche, ni pour nous positionner en vue des futures élections, juste une mise au point, bon enfant, sans aucune arrière-pensée.

Pourquoi ce retour constant au fameux rapport de 2014, lors de la cérémonie des vœux, lors des AG d'associations, un bulletin municipal consacré à ce rapport, pourquoi remettre sur le tapis les voitures de fonction ? Je crois qu'aujourd'hui que toute la population sait que nous avons commis des erreurs sinon nous aurions été réélus. Mais nous avons aussi des réalisations à notre actif, j'y reviendrai. Un aparté nous n'avons jamais contesté ce rapport.

En tant qu'anciens élus, nous assumons l'actif comme le passif. Il serait trop simple de rejeter la faute sur une ou des personnes retirées de la vie municipale. Je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités et cela est vrai aussi pour Mme LEGRAND. Avez-vous des comptes à régler avec qui – pourquoi ? Avez-vous besoin de reconnaissance ? Préparez-vous déjà les élections de 2020 ou d'autres échéances ?

Il est vrai que votre discours s'infléchit. Auparavant nous étions une sensibilité différente. Aujourd'hui, souvent dans vos déclarations nous sommes catalogués opposition. Vous préconisez un travail en commun. C'est une réalité. Dans les commissions où nous sommes, nous sommes écoutés, nos propositions sont prises en compte, lors des séminaires, idem.

Et lors de vos prises de paroles publiques, vous nous massacrez, maladresse peut-être. Vous êtes déconcertant !

Pour notre part, nous réaffirmons notre volonté de travailler avec vous et avec l'ensemble des élus, pour le bien-être des sinois et des sinoises. Nous ne serons jamais des alliés dociles ni des opposants systématiques. Considérons que ces dérapages sont dus à un surcroît de travail de votre part.

Monsieur le Maire projetez-vous sur les années qui viennent et ne regardez pas uniquement dans le rétroviseur. Valorisez vos réalisations, elles existent, elles sont nombreuses. Nous comme vous, nous avons hérité d'une situation compliquée. Je m'explique : Sin-le-Noble a eu une très longue traversée du désert, ville industrielle au 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle, ensuite rien, inéluctable déclin. Et depuis de nombreuses années aucune proposition de zones industrielles/artisanales d'envergure, pas d'implantation marquante, et cela n'est pas à mettre au passif de notre gestion. Sauf, depuis peu, nous allons avoir un Ecopark mais la réflexion avait démarré sous notre mandat. Il faut remonter plusieurs années en arrière pour comprendre l'état de notre ville, dynamique au début du 20^{ème} siècle, ensuite un long dépérissement, fermeture des COP, fermeture des wibaux, des mines, des commerces exemple la rue Ghesquière que j'ai bien connue, j'y habitais, deux boucheries, une chevaline, deux boulangeries, une COP et j'en passe et des meilleurs.

Des lents dépérissements, en face, aucun projet de dynamisation, sauf dans cette région mais c'est vrai pour l'ensemble du bassin minier et pas uniquement pour Sin-le-Noble, nous avons longtemps joué les pleureuses et nous attendions tout de l'Etat, ce qui est inconsideré.

Alors, Monsieur le Maire un peu de sérieux. Nous aussi, nous avons eu un lourd héritage à gérer, nous l'avons peut être mal géré mais, qui ne fait pas d'erreur ? Nous avons aussi des réalisations à notre actif : le groupe scolaire des Epis, un peu onéreux, je vous le concède, mais nécessaire vu l'état de délabrement des anciennes écoles, lancement de l'étude sur le modulaire de la Sucrerie, un début de réflexion sur le plan de circulation, nous avons engagé un comptage du nombre de voitures dans toutes les rues de Sin-le-Noble, l'implantation de Gifi... Je vous rappelle que nous avons lutté contre un certain nombre de personnes qui s'opposaient fermement à cette implantation, aujourd'hui Gifi nous rapportera des taxes et nous rapporte des taxes. Conversion de la chaufferie à la biomasse, rénovation du réseau de chaleur, rénovation de Salengro, maison de quartier Mandela, création d'un service vie associative, etc...

Il suffit de reprendre le bulletin municipal de novembre 2011 pour avoir un aperçu de nos réalisations.

Ce n'est jamais par l'anathème que l'on résout nos problèmes, une digression. Nous pourrions nous attaquer continuellement sur tout. Quand vous êtes arrivé, Monsieur le Maire, vous nous aviez dit je réglerai le problème du bâtiment O, ce que vous n'avez pas su faire, le bâtiment O est toujours dans le même état. J'ai signalé il y a plusieurs semaines, et même mois déjà, un dépôt de tôles éternit derrière le bâtiment O. Ces tôles éternit sont toujours à la même place.

Nous avons commis des erreurs, vous en commettez, mais c'est le jeu. (on va passer pas la peine de s'étendre).

Du passé faisons table rase. Nous allons considérer que ces différentes interventions ont atteint leur objectif et que dorénavant elles n'apparaîtront plus dans vos discours et que nous allons repartir d'un bon pied, dans l'intérêt de cette ville et de ses habitants. Je le répète, j'apprécie, nous apprécions, le travail fait en commun, dans les commissions, dans les séminaires, lors de nos échanges ponctuels, dans une conversation. Nous poursuivrons avec vous et l'ensemble du Conseil municipal le travail engagé. En conclusion Christophe ne fais pas de la politique politicienne. J'espère que tu es sincère quand tu nous proposes de travailler ensemble, dans l'intérêt de cette ville car je ne souhaite pas reprendre la phrase de Machiavel « *les promesses n'engagent que ceux qui y croient* ».

Aucune arrière-pensée dans cette intervention, ne cherchez pas, pas d'effet de manche, rien, juste un besoin de clarification.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean-Pierre, ça commence, bien après ça se gâte (rires). J'avoue ne pas savoir comment répondre à cette déclaration et même tout simplement commencer par me poser la question de savoir si je dois y répondre, s'il est utile que j'y réponde. Cette déclaration m'est-elle adressée à moi ? Ou cette déclaration est-elle adressée à vos militants ? Cette déclaration est-elle adressée à la presse afin qu'elle puisse faire un article qui montrera votre combativité et qui effacera peut-être l'impression ?...

M.STOBIECKI : Christophe, je t'arrête tout de suite, ce n'est pas dans mes intentions de la presse, je l'ai dit la fois dernière quand j'avais fait une intervention, qu'ensuite c'est terminé il n'y aura aucun commentaire de ma part. A mon âge je n'ai pas besoin de paraître dans la presse.

M. LE MAIRE : Mais je vais quand même continuer. Alors est-ce que ça s'adresse à la presse qui comme ça fera un petit article qui montrera la combativité de votre groupe et qui effacera l'impression qu'ont peut-être certains de vos amis suite aux articles parus sur le vote unanime du budget. Mais comme le débat me semble toujours nécessaire et intéressant et que j'y laisse rarement ma part, donc je vais prendre l'option d'une réponse que j'ai envie d'articuler autour de quatre mots que j'ai noté au cours de ton intervention : désolé, incompréhension, stratégie, avertissement.

Désolé cher Jean-Pierre car je connais ta sincérité, je connais ton honnêteté et je te signifie ici publiquement ce que je t'ai déjà signifié dans nos discussions, que tu signalais tout à l'heure comme étant chaleureuses, courtoises. Je te renouvelle mon respect, mon estime, et même mon amitié à ton égard. Nos relations sont cordiales, respectueuses, constructives et franches, et sincèrement Jean-Pierre, si quoi que ce soit a pu te toucher au point de faire cette déclaration, j'en suis sincèrement désolé. J'en suis désolé pour toi, d'une part, en tant que récepteur d'un message qui t'a peut-être heurté et j'en suis désolé pour moi en tant qu'émetteur de ce message car tel n'était point le but de te blesser, de vous blesser, de vous choquer, de vous mettre en colère. Ça n'était absolument pas le but recherché. Donc sincèrement désolé, si c'est ce qui a ..., si ça a pu vous blesser, vous toucher au point de faire une déclaration.

Mais c'est pour ça, comme ce n'était pas le but recherché que le second terme-après ce terme désolé qui me vient à l'esprit, c'est le terme d'incompréhension. Et cette incompréhension je souhaiterai l'exprimer à trois niveaux : sur le fond, la forme et sur la stratégie.

Sur le fond car pour moi je considère que ce rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est ça qui est toujours une pomme de discorde pour nous, pour moi c'est un élément prégnant de la stratégie du redressement communal, que nous avons élaboré, que nous avons mis en place depuis 2014. Ce rapport pour moi, c'est un fait politique majeur, qui explique beaucoup de choses. Alors je peux comprendre que ce ne soit pas agréable à entendre pour vous qui étiez aux affaires mais c'est la réalité ce rapport de la Chambre régionale des comptes, et aucun révisionnisme, aucun négationnisme n'est possible même justifié par les excellentes relations que nous avons et dont je suis très fier en tant que Maire et dont je suis très fier en tant qu'homme parce qu'effectivement on était encore ensemble à l'assemblée générale de l'APACER vendredi dernier, on était ensemble au SCoT lundi ou mardi dernier, et c'est toujours un grand plaisir et j'ai la même relation avec Vincent dans la commission n°1, quand on se rencontre les week-ends. Ce sont des relations franches, sincères, mais ces bonnes relations ne peuvent pas justifier, pour moi un négationnisme de ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui est là et qui explique beaucoup de choses. Il faut, je l'ai dit, dans mon discours des vœux, il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on veut aller, où l'on peut aller. Et parfois je le dis lors de discours sur le travail de mémoire, c'est Churchill qui disait « *un peuple qui méconnaît son passé se condamne à le revivre perpétuellement* ». Donc je ne peux pas oublier ce passé, alors

peut-être que, jeune maire, quand j'ai reçu ce rapport de la Chambre régionale des comptes, ça m'a peut-être marqué et peut-être que j'en parle mais en tout cas je ne veux pas méconnaître notre histoire sinon ça nous condamnerait aux mêmes erreurs et je l'ai déjà dit ici, on va devoir, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent faire un choix sur le nouveau programme de renouvellement urbain. Donc je ne veux pas méconnaître nos passés au risque de revivre les mêmes erreurs. La situation catastrophique de la Commune que nous avons trouvée en 2014 est attestée par les 34 pages de la Chambre régionale des comptes, c'est un fait objectif. Et c'est pourquoi nous pouvons être fiers de notre bilan, compte-tenu de la situation de départ. Si nous avons trouvé 50 millions de trésorerie, des routes en excellent état, des bâtiments bien entretenus, des banques confiantes, un organigramme constitué, une rénovation urbaine payée, une informatique/téléphonie performante, des personnels ayant les outils et les véhicules nécessaires à leur mission, une capacité d'autofinancement excédentaire... Notre bilan s'il était le même que celui qui est celui d'aujourd'hui ne serait pas bon, il pourrait être contesté, critiqué, il ne serait pas bon. Mais ce n'était pas le cas et je ne vais pas revenir sur le détail de la situation de la Ville en 2014 car je ne souhaite pas vous blesser. Mais ce que nous avons fait doit être contextualisé pour expliquer le point de départ et expliquer notre chemin. S'il n'y a pas de rapport de la Chambre régionale des comptes, le rapport de la Chambre régionale des comptes me fait aller travailler sur le plan pluriannuel de gestion, il me fait aller travailler sur le plan pluriannuel d'investissement, il me fait aller recruter des cadres A, il me fait aller structurer, travailler sur la structuration de l'organigramme par la création de la Direction des affaires juridiques, un service de la commande publique, une Direction de l'aménagement, foncier, patrimoine, travailler sur l'endettement de la Commune. Et si je parle du rapport de la Chambre régionale des comptes dans le cadre du bilan de mi-mandat, c'est simplement pour expliquer notre action, non pour vous stigmatiser, vous agresser. C'est juste donner un élément de contexte. Je vous dis si on a 50 millions quand on arrive et qu'on a fait ce qu'on a fait depuis quatre ans, on a été mauvais. Et si on trouve un organigramme constitué, des banques qui nous font confiance, une capacité d'autofinancement, et bien, notre bilan il est mauvais. Et donc il faut expliquer d'où on vient pour savoir où l'on veut aller et faire ce travail de bilan de mi-mandat, donc se poser au moment du mi-mandat pour se dire est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien.

Tu as raison, tout le monde peut critiquer, et l'équipe le sait, je suis le premier, je suis le roi de l'autocritique, donc moi ça ne me pose aucun souci, à partir du moment où la critique est constructive. Mais donc ce bilan de mi-mandat qui reprend le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est pour savoir d'où on vient, où on est allé. Ce n'est pas pour vous stigmatiser et jamais, pas une seule fois, j'ai dit c'est Jean-Pierre Stobiecki, c'est Véronique Legrand, c'est Josyane Bridoux, c'est Vincent Campisano, c'est Daniel Poulain. Pas une seule fois, je n'ai pas donné un nom. Sincèrement désolé, et c'est donc là mon incompréhension parce que moi je le fais simplement pour recontextualiser. C'est une donnée objective qui prime sur toute notre action. Et donc c'est pourquoi je suis sincèrement désolé mais je ne comprends pas aussi pourquoi il y a cette réaction. Ça s'était sur le fond, après c'est sur la forme.

Parce que tu m'avais prévenu donc j'ai regardé, je veux bien qu'on donne des leçons, on dit que j'en donne, alors allons-y, donnons-en. J'ai ressorti le bilan mi-mandat de 2011. Alors on interviewe le maire de l'époque mars 2008-novembre 2011, *« votre regard sur la ville a-t-il changé depuis votre élection à la tête de la mairie ? »*.

« A peine élu nous découvrons que la majorité de droite sortante nous a laissé de grandes surprises » Là on cite la majorité de droite sortante, moi je ne cite personne, je ne cite que la Chambre régionale des comptes parce que 1- je peux la citer parce que là c'est attesté, là chacun la majorité droite sortante dit qu'elle n'est pas d'accord, là tout le monde tu dis que tu ne contestes pas et c'est tout à ton honneur, le rapport de la Chambre régionale des comptes.

« A peine élu nous découvrons que la majorité de droite sortante nous a laissé de grandes surprises, de ce fait nous avons dû faire face à la réalité sur la situation financière de la Ville. Nous avons pris nos responsabilités, modifiés nos ambitions et nos projets ».

2^{ème} question *« Les priorités de la campagne exprimées dans votre programme électoral ont-elles changé après votre arrivée à la mairie ? »*

« Oui malheureusement. A notre arrivée nous avons découvert une situation budgétaire catastrophique ». On enfonce le clou une deuxième fois. *« Cette absence de transparence nous a obligé à ajuster le budget en permanence pour continuer à accomplir notre mission de service public. La Ville a accumulé les difficultés, subissait des emprunts toxiques, et de ce fait, était placée en réseau d'alerte. Ça, la majorité de droite sortante disait que le réseau d'alerte c'était dû au dérapage budgétaire de 2008. La Chambre régionale des comptes elle n'a pas tranché si c'était les emprunts toxiques qui étaient là ou si c'était un problème de dérapage budgétaire en 2008.*

«La municipalité précédente avait souscrit un emprunt de 5 millions d'euros en 2006 dont la première échéance de remboursement a été payée en 2009. Vous imaginez les problèmes que l'on a du géré. »

« Quelles sont les principaux efforts de votre majorité depuis 2008 ? »

« Nous avons travaillé sur le redressement financier de la Ville, sur le sauvetage du projet de rénovation urbaine des Epis et de la Montée qui était sur le point d'être abandonné par l'ancienne municipalité... » plus loin « ... enfin nous nous sommes occupés de la rénovation des bâtiments communaux, les écoles et une grande partie des installations sportives qui n'avaient pas été entretenues depuis très longtemps ».

Moi j'invente rien sauf que moi je ne stigmatise personne. Je ne cite pas la majorité de gauche précédente, je ne donne pas de nom. Après on apprend de ses erreurs, pas de souci mais le ... charité bien ordonnée commence quand même par soi-même. Et donc moi je fais moins que ce qu'il y a dedans. Moi je donne juste un rapport de la Chambre régionale des comptes, je ne cite personne. Donc ça c'est la première chose.

Plus fort, je lis la Voix du Nord. J'ai de bonnes lectures ! L'Observateur aussi évidemment ! Et donc je vois un article suite à la cérémonie des vœux « *il faut rendre à César ce qui appartient à César* » dixit Véronique Legrand.

« *Il faut rendre à César ce qui appartient à César, lance t-elle cela fait quatre ans qu'il nous ressort le rapport de la Chambre régionale des comptes, il faut préciser que nous aussi en 2008 nous avons hérité d'une situation. Il a fallu faire les investissements qui ont été faits* ». Donc en 2018, on a le droit de parler de la situation héritée en 2008 mais en 2018, le Maire sur le mandat en cours avec un rapport de la Chambre régionale des comptes, lui il n'a plus le droit de ... Moi je veux bien qu'on soit sélectif mais ... Donc ça, c'est mon interrogation, mon incompréhension, c'est sur la forme puisque dans votre document de mi-mandat, à la même époque que le nôtre vous étiez beaucoup plus durs que nous parce que vous, vous citiez la majorité précédente, moi je parle juste d'un rapport et ne cite pas un nom, je ne dis pas la majorité précédente, la majorité de gauche, untel, untel.

Effectivement cet article de presse montre que l'on peut ... et moi j'ai un rapport de la Chambre régionale des comptes qui atteste ce que je dis.

Donc ensuite une incompréhension sur la forme, car on ne peut pas prétendre que l'opposition n'est pas respectée depuis 2014, et c'est à la fois dans le début de ton propos tu l'as un peu sous-entendu et au milieu tu as été très honnête de dire qu'effectivement on travaille bien ensemble. Alors nos commissions, les 4 commissions municipales sont systématiquement réunies avant chaque Conseil municipal, et me vient à l'esprit un article pareil, que j'ai lu dans la presse dernièrement, sur un Conseil municipal d'une ville voisine où dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, l'opposition disait qu'elle apprenait en Conseil municipal. Ici on n'apprend rien en Conseil municipal, sur le débat d'orientation budgétaire, sur le budget, il y a un séminaire où je vous présente tout, on passe plus d'une demie journée ensemble et on fait une grande revue de projets et ensuite la commission des finances où normalement c'est un élu de l'opposition par groupe, j'invite tous les élus et je présente tout le budget dans le détail, je demande vos propositions, votre avis et sur les subventions aux associations on les a passées toutes en revue et on a choisi et encore pas plus loin que la semaine dernière lors de la C1, Vincent, on a changé en direct sur proposition de Vincent. Moi j'ai du mal ... sur la forme j'ai un peu une incompréhension. Les quatre réunions sont systématiquement réunies, les documents sont de qualité, là aussi, le rapport d'orientation budgétaire, je me souviens plus très bien, mais c'est 50 pages, ce n'est pas 4 pages. Je suis désolé de le dire mais c'était aussi noté par la Chambre régionale des comptes, le manque d'information, l'insuffisance d'information au Conseil municipal parce que c'était 4 pages, là c'est 50 pages présentées en commission, en séminaire, en Conseil municipal, envoyées à l'avance, le book de conseil c'est plus de 100 pages à chaque fois, tout est détaillé. Vous avez vraiment une information pour travailler dans la transparence et la confiance. Les séminaires d'opposition que l'on fait et même là aussi ça me fait souvenir d'un article que j'ai lu sur l'élection d'un nouveau conseiller municipal où l'opposition se plaignait de ne pas avoir été associé sur la photo. Lors de la cérémonie des vœux au personnel, Véronique et toi étiez dans la salle. Qu'est-ce que j'ai fait ? Je me suis arrêté dans mon discours des vœux, je vous ai dit « Jean-Pierre et Véronique, veuillez monter sur scène ». Et qu'est-ce que j'ai dit au personnel. J'ai dit le travail du Conseil municipal c'est 33 élus qui travaillent ensemble et je tiens ici en faisant monter sur scène Jean-Pierre et Véronique, je tiens à montrer que c'est un travail en bonne intelligence et que j'ai énormément de respect parce que c'est courageux de voter un budget, c'est courageux de voter toutes les délibérations depuis trois ans. C'est plus facile, comme tu dis de faire une opposition, je l'ai pas dit Jean-Pierre, je vous ai pas fait monter sur scène aux vœux au personnel, je ne vous ai pas mis à l'honneur, je n'ai pas signalé que c'était un travail collectif le travail de redressement et qu'on travaillait en bonne intelligence. Et

que pour travailler en bonne intelligence c'était les 2 parties qui travaillaient en bonne intelligence. Je l'ai fait publiquement et devant quelque chose qui est un relais d'opinion important qui était les 250 personnels présents à la cérémonie des vœux.

C'est pour ça que j'ai une certaine incompréhension sur cette ... attitude, enfin sur cette vexation, pas attitude, vexation. Je dis j'en suis désolé, je ne la comprends pas sur le fond, je ne la comprends pas sur la forme et puis même plus loin je ne la comprends pas en matière de stratégie. Je ne devrais pas vous le dire (rires) mais je ne comprends pas bien la stratégie parce que vous ne voulez plus qu'on parle du bilan de mi-mandat et de la situation que nous avons héritée. Je pense que c'est raté (rires) ! J'ai l'impression de voir nos deux amis journalistes qui notent beaucoup. Donc j'ai l'impression que c'est raté et que l'on va continuer d'en parler du rapport de la Chambre régionale des comptes et de la situation héritée. Et sincèrement, quand j'en parle, là-aussi vous pouvez m'en donner crédit, je parle juste d'une situation et je ne vous cite jamais, je ne vous stigmatise jamais. Sauf qu'aujourd'hui, on sait qui ça heurte, donc c'est pour ça qu'en termes de stratégie c'est un peu raté à mon sens, et puis même plus loin, si j'avais mauvais esprit je me dis est-ce que c'est un prétexte ? Tu m'as dit que non et sincèrement je vais te dire venant de toi, je le crois. Mais malgré tout, faut quand même que je le dise, parce qu'il n'y a pas que toi, je ne peux pas m'empêcher de dire tiens est-ce que c'est pas un prétexte pour aller un peu cliver après avoir voté le budget primitif ? Parce que là.. Tu me répondras après Jean-Pierre, après le budget primitif ... Parce qu'il y a 2 ans il y avait eu les mêmes articles après le débat d'orientation budgétaire, je me souviens de l'article à peu près, qui disait « *de débat d'orientation budgétaire il n'y en a que le nom, on aurait entendu une mouche voler au sein du Conseil municipal, Christophe Dumont est-il déjà réélu en 2020 ?* » C'était à peu près, je résume l'article. Et juste après, déclaration ... Voilà c'est tout. Je vais être très clair, je comprends que certains de vos militants ne comprennent pas votre attitude constructive et positive et que peut-être il faille leur donner des gages. Mais à ces militants, moi j'ai envie de leur passer un message, s'ils veulent être élus, qu'ils viennent assister au Conseil municipal, même si c'est tard le soir, qu'il y a des beaux films ou des matchs de foot à la télé, moi je les invite surtout à aller à la rencontre de nos concitoyens car ils comprendront que nos concitoyens ne veulent plus de querelles vaines, artificiellement montées pour faire le buzz. Ils comprendront qu'il faut respecter nos concitoyens, et tu l'as dit Jean-Pierre, qui ont considéré en 2014 que la situation était catastrophique et qu'il fallait changer. Donc se former, travailler, aller à la rencontre de nos concitoyens, trois conseils pour une campagne réussie puisque je me demande si après les présidentielles, les sénatoriales, les régionales, les législatives, les départementales, auxquelles Puisque toi tu me poses des questions. Tout à l'heure j'ai vu que tu te demandais si je préparais les futures échéances. Tu auras noté que le Maire de Sin-le-Noble et aucun conseiller municipal de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » n'a été candidat aux départementales, aux régionales, aux sénatoriales, et aux législatives et, je pense que tu es bien informé que les propositions n'ont pas manqué pour le Maire de Sin-le-Noble. Et qu'il les a toutes déclinées y compris celles qui faisaient de lui un élu en puissance, d'accord. Parce que les élus de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » et tu as aussi cité Machiavel qui disait « les promesses n'engagent que ceux qui y croient », les élus de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » avaient promis de travailler pour Sin-le-Noble, ensemble et autrement. Donc tu noteras qu'aujourd'hui le taux de présence important des élus « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement », ce qui n'est pas forcément le cas de l'ensemble des autres groupes. Tu noteras qu'aucun élu de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » n'a été candidat et que donc tous ont respecté leur promesse parce que pour nous, les promesses engagent ceux qui les font, et que notre promesse nous travaillons pour Sin-le-Noble, ensemble et autrement et ensemble avec la population via la démocratie participative, et ensemble avec les élus des groupes minoritaires et que donc il n'y a pas de future échéance, je te rassure ou pas. Mais le ... Je sais que certains dans ton camp ont toujours eu de grosses gouttes de sueur en attendant ma décision sur les éventuelles candidatures mais j'avais dit que je me consacrerai à mon mandat de maire et au redressement de la ville parce que, comme la Chambre régionale des comptes l'a dit, il y avait du boulot. Donc moi, par effet miroir, on se connaît bien mais tu t'interroges sur ma stratégie sur des futures échéances les municipales, je sais aussi que toi tu ne seras pas candidat normalement, puisqu'on en a déjà discuté sur d'autres mandats, normalement tu ne vas pas aux législatives, aux sénatoriales, aux régionales, aux départementales mais si toi tu t'interroges sur moi, moi je ne m'interroge pas sur toi, je m'interroge sur l'univers gravitationnel autour de toi.

Pour toutes ces personnes, je leur conseille de se former, de travailler, d'aller à la rencontre des habitants, et pourront ainsi voir ce que pensent les habitants des querelles artificielles et montées de toutes pièces pour dire de faire un peu le buzz. Mais justement si tu ... t'avais une question qui était de se dire est-ce que c'était je préparais les futures municipales. Moi je vous

avertis tout de suite, je vous avertis tous, ça sera sans moi. Parce que ce rapport de la Chambre régionale des comptes et la situation, je les connais par cœur et ce bilan de mi-mandat je le connais par cœur aussi. Et je sais trop donc tout ce qu'il reste à faire et je ne souhaite pas perdre une seconde sur des querelles politiciennes : l'éclairage public, le plan local d'urbanisme, les voiries, le centre social, l'école de musique, la salle Joliot Curie, la structuration de l'organigramme, la mise aux normes de nos bâtiments, l'accessibilité, la fin de la rénovation urbaine, et je pourrai continuer longtemps comme ça puisque le bilan de mi-mandat et le discours des vœux, il y avait une partie qui était la situation de départ, une partie qui était la méthode, une partie qui était les réalisations, et une partie qui était les projets. Ils étaient très nombreux les projets puisqu'on a juste en plan pluriannuel d'investissements 90 lignes et 22 millions à faire en 3 ans et ça, ça n'est que ce qui est en investissements, cela n'est pas tous les projets plus politiques, on en passe quelques-uns aujourd'hui sur la structuration de l'organigramme, les bibliothèques. Il y a trop de choses à faire. Moi je ne perdrai pas une seconde parce qu'on va être occupé. Chaque moment, toute l'équipe, on va être occupé chaque seconde jusque 2020. Et je pense que les sinois, ont assez attendu, tu l'as dit, tout à l'heure, les sinois ont attendu, Sin-le-Noble a attendu que l'ambition qui est la nôtre c'était une partie du discours que vous n'avez peut-être pas entendu parce que vous êtes restés, vous avez été blessés ou heurtés par la première partie mais ça été une partie importante du discours la méthode, l'ambition, elle est élevée et donc nous avons beaucoup à faire. Mais je ne voudrai pas terminer ce propos sans un point positif parce que je vais me réjouir que le seul point de divergence que nous ayons ce soit un point de divergence sur la stratégie de la pédagogie. Ou préférez-vous la pédagogie de l'oubli ? Moi je préfère la pédagogie en se disant l'erreur est pédagogique, on apprend de nos erreurs, on apprend, heureusement qu'on ne recommence pas à chaque génération à zéro et qu'on sait que chaque génération est plus intelligente que la précédente. Donc si on a un seul point de divergence, c'est sur la pédagogie du contexte de l'action municipale et bien ce n'est pas bien grave dans l'absolu, puisque toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité depuis plus de trois ans, y compris les trois budgets primitifs ont été adoptés à l'unanimité. Et Jean-Pierre, moi, je voudrai terminer ce propos en te disant je crois sincèrement à ton honnêteté, à ta sincérité et donc je te répète sincèrement être désolé si tu as pu être heurté par ce bilan de mi-mandat et j'espère que je t'ai amené quelques réponses. Et c'est juste une question de divergence. Il est impératif pour moi de savoir d'où on vient pour expliquer où on va, que ça ne stigmatise personne et que je suis toujours très heureux de te rencontrer soit dans nos commissions, soit dans notre conseil, soit dans nos manifestations du week-end, dans les réunions syndicales. On échange toujours avec grand plaisir et je suis très heureux d'échanger avec toi à ces moments-là puisque tu le fais toujours avec honnêteté sur votre action, sur vos manques et que moi c'est exactement la même chose. Véronique n'est pas là aujourd'hui mais j'ai déjà eu l'occasion de dire que sur le conseil, le CCAS, je n'avais pas entendu grand-chose de négatif pendant la campagne. Il y a des choses sur lesquelles on n'a pas entendu de choses négatives. J'ai toujours dit que la délégation vie associative était une excellente idée. Je comprends que ça n'est pas agréable mais j'en suis sincèrement désolé pour toi, et je te renouvelle toute mon amitié et mon estime. Je sais que Jean-Pierre est quelqu'un de sincère et d'honnête, il se pose des questions peut-être, peut-être pas ou d'autres s'en posent pour lui. En tout cas ce message ce n'est pas tellement à toi que je l'envoie, c'est plutôt à tous ceux qui gravitent autour de toi et qui peut-être, eux, n'ont pas compris le changement d'air et qu'ici on fait de la politique au sens étymologique « la vie de la cité ». C'est un engagement citoyen qui est le nôtre et que pour la politique politicienne, vous jouerez tous seuls. Ça sera sans moi. Ou ils joueront tous seuls parce que je ne vais pas dire un « vous » dans lequel tu serais englobé. je sais que ça ne te ressemble pas donc pour la politique politicienne, tu peux leur dire je déclare forfait et ça sera sans moi.

Vas y Jean-Pierre.

M.STOBIECKI : Juste une réponse sur le budget. Ecoute, je n'ai pas besoin de justifier. Nous l'avons voté parce que nous croyons en ce budget sincère et qu'il va dans le bon sens. Donc on n'a aucun état d'âme à le voter, nous l'avons voté et aujourd'hui je défendrai ce budget. Rappelle toi où en 2014 sous les marches, je t'ai dit quand je serai d'accord avec toi je m'exprimerai, si j'ai un désaccord je le dirai. Je n'ai jamais fui mes responsabilités en 45 ans de militantisme, ce n'est pas aujourd'hui que je les fuirai et je ne rentre pas non plus dans la politique politicienne quand je suis d'accord, je suis d'accord, je l'affirme, je ne colporterai pas des ragots à la con sur untel ou untel. J'ai beaucoup d'estime pour tous les collègues autour de la table, avec qui on travaille et je continuerai de travailler dans le sens-là. Mais je veux dire pour moi aujourd'hui, j'ai dit ce que j'avais à dire, le débat est clos, je range ça dans les archives et on n'en parle plus. Mais j'ai beaucoup de plaisir à travailler et je sais que tu es sincère. Dans

les commissions rien à dire, on a travaillé sur le PLU avec Jean-Paul, rien à dire, on travaille sur la commission n°4 je n'ai rien à dire, on vient à la C1 quand il y a le budget on s'explique, on s'exprime tu prends en compte. Mais je crois que c'est vrai, ça nous reste en travers de la gorge, même si je ne conteste pas ce fameux rapport de 2014, mais je faisais partie de l'ancienne municipalité et je dois assumer, je veux dire, les erreurs, comme les choses bien qui ont été faites précédemment.

Et donc je les assume et je ne fuirai pas mes responsabilités.
Pour moi le débat est clos.

M.LE MAIRE : D'accord. Mais saches que pour en discuter souvent avec les élus de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement », ils pensent ... alors ceux de la commission 4 en l'occurrence, parce qu'ils savent que justement c'est intéressant pour nous et sur la C2 on a l'ancien adjoint aux sports, c'est pareil, sur la C1 Vincent est peut-être moins rôdé aux finances mais on discute quand même et donc c'est toujours intéressant ... Nous, la porte est toujours ouverte mais je vous dis, j'en suis désolé, mais si c'était à refaire, je referai la même chose, à la virgule près. Parce que pour moi c'est important d'expliquer et quand je le fais ça n'est pas pour vous stigmatiser ou vous embêter. Enfin objectivement ça ne serait pas une bonne stratégie. Aujourd'hui on travaille bien ensemble. Qu'est-ce que je vais aller cliver ? Et je pense que la population préfère des gens qui travaillent bien ensemble et qui savent dépasser leurs petites querelles personnelles ou de parti pour travailler pour la Ville. C'est ce qu'on a fait en 2014, on y croit. Didier était député suppléant de Marc Dolez, tu connais Patrick il était directeur de campagne de Christian Entem en 2008, Jean-Paul était élu avec Paulette Deblock, Jean-Michel Chotin était 1^{er} adjoint de Christiane Pezin, Johanne était élue sur la liste de Christiane Pezin. On a mis tout ça autour de la table parce qu'on voulait travailler au-delà des querelles politiciennes sur Sin-le-Noble et on l'a fait avec vous. On l'a fait avec les personnels, on le verra tout à l'heure. On l'a fait avec les associations. On le fait avec les institutions du territoire. Tu étais là aux vœux. Tu as vu la représentation qu'il y avait, une large représentation qui était là. On avait un sénateur, deux députés, quatre conseillers régionaux, deux conseillers départementaux. On avait dix-huit maires, je crois. On travaille avec tout le monde, on n'a pas de temps à perdre et je vais être très clair, moi ça ne m'intéresse pas. Si c'est ça je prends un abonnement dans un club de sports et je vais faire du sport, je vais me défouler.

Là, on a trop d'énergie à dépenser, je ne vais pas dire dont act, parce que dont act ça voudrait dire que ça n'est pas réussi. C'est bien d'avoir ce débat, là-aussi quand on n'est pas d'accord, de réussir à se parler, sans s'insulter, sans se jeter des anathèmes, moi j'étais heureux de cette prise de parole qui est la tienne. Tu as exprimé quelque chose, c'est important donc voilà. Je ne sais pas si Vincent veut dire quelque chose ? Allez.

M.CAMPISANO : (*micro ne fonctionne pas*).

M.LE MAIRE : Même symboliquement tu as rejoint les rangs de « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement », c'est fort (rires). La photo va être belle (rires).

M.CAMPISANO : C'est un coup manigancé, les micros (rires). Tout est possible !

Moi étant donné que je faisais partie de cette majorité précédente, je suis épaté quand même du fait de cette déclaration parce qu'on en n'a pas parlé déjà, chacun est libre dans son groupe de faire les déclarations qu'il veut. En voici une. J'ai déjà dit à Jean-Pierre, comme j'ai déjà dit à beaucoup, on a perdu, on accepte.

On gagne, on fait comme vous, on réexplique etc ... Ce qui veut dire que les mandats, faut pas les rater, même si on perd une élection, faut pas rater le mandat. Quand on dit des choses, faut les respecter, faut aller au bout des choses. Moi je me rappelle qu'en 2008, donc même si on a trouvé un budget particulièrement bizarre, parce qu'il y avait ces fameux 5 millions d'emprunt fait auparavant dont la première échéance était en 2009, ça on l'a trouvé c'est vrai. Mais en 2008 qu'est ce qu'on a dépensé et ça il faut le dire qu'on a dépensé sauf que Jean-Pierre n'était pas dans le groupe, il était conseiller délégué, Conseiller municipal voilà. Et donc il est devenu adjoint au Maire en 2013, je pense, Jean-Pierre ce n'est pas un de ceux qui a fui. Il a toujours dit les choses, mais on n'a pas été écouté. On n'était pas écouté. Il n'a pas été écouté, je n'ai pas été écouté, nous n'avons pas été écoutés. Donc on ne peut pas dire que c'est comme ça que ça marche. Quand on faisait des commissions, au départ on en faisait des commissions et c'était réducteur, les décisions étaient prises par le Maire et son DGS qui était là et souvent Mme Bridoux était là, mais elle n'est pas là aujourd'hui pour lui dire, mais elle faisait partie de ceux, des personnes qui étaient le plus à fond dedans. On n'a pas été écouté et donc c'est vrai que 2008 se termine bizarrement, pas de la manière dont on l'aurait pensé et donc ça ce n'est pas la

faute... parce que Jean-Pierre quand il dit les choses, il les dit du fond du cœur, il voit qu'on répète, on répète à chaque fois la Chambre régionale des comptes, nous quand le rapport de la Chambre régionale des comptes est arrivé, on l'a demandé parce qu'il n'est pas arrivé quand tu étais élu, il est arrivé avant. On ne pouvait pas connaître le contenu, on ne pouvait pas. Il est arrivé, on ne savait pas. On avait beau le demander on ne savait pas. Il a fallu que tu sois élu pour qu'on connaisse le fond. Il faut rendre à César, on lui rend la pièce. Et c'est comme ça que ça marche. De ma vie politique, ça fait 40 ans, 41 ans que je suis élu, j'ai toujours été honnête, j'ai jamais fait de choses dans le contraire, de la vie politique, de la vie communale. Je n'ai jamais été là pour m'enrichir ou mettre de l'argent dans ma poche. J'ai plus donné que reçu, c'est ce qu'il faut faire dans le mandat municipal, il faut absolument faire de son mieux pour réussir un mandat. Toutes les excuses après sont bonnes pour dire ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas de ma faute, c'est ceux d'avant.

Mme Pezin avait lancé le Raquet, Mme Pezin avait fait ces 5 millions d'emprunt, on n'a pas trouvé de documents, on a dit que l'ancien adjoint des finances d'ici, Monsieur Bury avait tout emmené chez lui. On avait dit qu'on ne retrouvait plus les documents, on a eu du mal à remettre tout d'aplomb évidemment mais, on ne peut pas dire, moi j'ai perdu l'élection, j'étais opposant à un moment donné de Christian parce qu'il n'écoutait pas. Pourquoi j'avais une liste sinon ? Pourquoi je me suis présenté ? Quand je me présente, ce n'est pas pour aller, pour faire belle impression, c'est surtout pour défendre quelque chose. L'honnêteté municipale, l'honnêteté d'un maire, elle n'était pas là. On a beau dire ce qu'on a envie de dire aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes, elle a eu raison de le faire. On a eu, nous, tort de pas le divulguer aux conseillers et aux adjoints qui étaient présents, même Véronique qui est en face de moi, en a vu de toutes les couleurs parce que même Véronique a défendu et défendu, pareil on n'était pas écouté, Véronique n'était pas écoutée, on ne peut pas dire maintenant ... ce sont de bons adjoints, on ne peut pas dire le contraire, ils ont défendu comme ils ont pu et nous, moi à mon niveau j'ai défendu comme j'ai pu. On n'était pas écouté, justement comment il faut le dire, heureusement qu'il y a la Chambre régionale des comptes, qui a été écoutée. Et grâce à cette Chambre régionale des comptes qui a fait son rapport, évidemment on sait des choses, nous de l'intérieur, nous élus de l'intérieur, nous ne savions pas, là on le sait. Et là, comme on a perdu les élections, je baisse l'échine, je courbe l'échine, je baisse les oreilles et puis si vous voulez le dire pendant six ans, dites le pendant six ans, moi ça ne me dérange pas du tout. Et ce n'est pas la faute de Jean-Pierre, ce n'est pas la faute de Véronique, ce n'est pas la faute de Vincent Campisano, ce n'est pas de notre faute même si nous on est là avec notre intelligence, avec notre savoir-faire, on a des qualités qui sont humaines et les deux qui sont en face de moi, ont les qualités humaines. On ne peut pas dire que ce soit notre faute. Le rapport de la Chambre régionale des comptes ne m'offense absolument pas et va dans le bon sens parce que les affaires reprennent. Les finances, tu réussis avec ton équipe à les remettre d'aplomb. Nous participons à notre manière parce que nous nous opposons par le dire, mais nous faisons des propositions constructives, moi je ne suis pas un opposant négatif, je suis un opposant participatif, je propose, je fais des propositions sans arrêt, sans arrêt et des fois il faut me faire taire. Mais sans arrêt j'ai des idées sur tout et souvent il faut me faire taire, je le sais très bien ça mais je ne manque pas

M.LE MAIRE : Je pense qu'il y a Jean-Pierre qui veut te faire taire depuis un bout de temps !
(rires)

M.CAMPISANO : Je sais. Et ce n'est pas parce que je fais souvent de l'humour que mon intelligence n'est pas là. J'ai ma manière de penser et il ne faut pas faire offense non plus à ce que je sais faire et faut pas faire offense à mon intelligence non plus. Je suis là, je suis un ancien, peut-être le plus ancien des élus. J'ai ma place même si je suis tout seul, je suis à 100% présent. On ne peut pas dire de tous les groupes pareil. Moi je suis 100% présent dans les commissions et au Conseil municipal. J'assume mon rôle à fond et en étant présent constamment je peux voir ce que vous faites, je peux voir comment vous travaillez je peux voir l'évolution des choses, je peux voir l'amélioration de la vie politique et ce mot politique « la vie de la cité » m'intéresse. C'est pour ça que je suis là. Donc moi je suis un opposant, je ne dis pas modéré, mais quand il faut dire il faut dire. J'écoute, on a parlé pendant les commissions, j'avais dit je ne parlerai pas (rires), si si j'avais dit ça, je ne parlerai pas mais il y a eu l'histoire du micro qui m'a fait arriver jusqu'ici.

Je vous souhaite quand même bonne continuation à toute l'équipe en espérant que jusqu'en 2020 vous maintiendrez les promesses que vous n'avez pas faites d'ailleurs, vous maintiendrez ce cap qui est celui de l'amélioration de la Ville de Sin-le-Noble pour que des gens viennent habiter à Sin-le-Noble, pour que les gens s'y sentent bien. C'est le cas, actuellement tout

progresses dans le bon sens et je vois des réalisations sportives. Je ne peux pas le nier. Elles sont là devant mes yeux. Moi j'ai fait ce que j'ai pu avec Patrick Allard à l'époque. Là sincèrement ça évolue, Jean-Claude combien de rendez-vous, combien de rendez-vous en présence de l'OMS, qui ne servaient à rien. C'est incroyable, c'est être sourd d'oreilles. Ça se soigne quand même ça ! Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Vincent. Mais je trouve que ton intervention, au-delà du fond, et les propos toujours sympathiques que tu tiens mais je sais qu'ils sont honnêtes, c'est surtout que je me dis c'est que moi si je disais 1/10^{ème} de ce que parfois vous dites, qu'est-ce que je me prendrai dans la figure. Au dernier Conseil municipal, c'est Daniel Poulain qui disait mais c'est super le budget, je le vote parce que oui, je l'avais dit, on ne savait même pas combien il y avait d'extincteurs, quand on se croise... Parfois, le message, ça dépend d'où il vient et si je disais 1/10^{ème} de ce que parfois vous vous dites, je me dis là ce n'est plus une déclaration, je suis pendu sur la place Jean Jaurès haut et court. Y a-t-il d'autres Didier.

M. CARREZ : Oui, je ne veux pas rallonger le débat. D'ailleurs là, il n'y a pas de débat. Je voulais me réjouir d'abord de l'honnêteté, de la sincérité de Jean-Pierre et puis de Vincent qui vient de prendre la parole. Si je puis me permettre Vincent, ne courbe pas l'échine, d'ailleurs ce n'est pas ce que tu fais et construis, relèves la tête et construis avec nous parce que tu peux justement, par ton attitude, du travail que tu mènes avec nous, tu peux redresser la tête.

Moi je voulais simplement apporter le témoignage de quelqu'un qui a été élu, il y a quelques mandats, dans la majorité, en occupant un poste d'adjoint et puis quelqu'un qui a été élu, en étant dans l'opposition et qui, depuis donc 2014, siège dans la majorité et dans cette majorité municipale avec la responsabilité d'adjoint.

D'abord vous savez, moi, les histoires d'héritage je m'en méfie toujours, d'autant plus quand on voit ce qui se passe même chez les peuples d'ailleurs ! Méfions-nous des histoires d'héritage ! On a tous l'héritage de quelqu'un et à nous de savoir justement de façon très claire quelle est la situation dont nous héritons, pour mener à bien une politique pour notre Ville. Et moi c'est ce qui m'a plu d'emblée, lorsque Christophe, Monsieur le Maire, n'était pas Maire à l'époque, m'a proposé d'être sur sa liste. C'est que tout d'abord, même sans avoir ce fameux rapport de la Chambre régionale des comptes avec l'ensemble de l'équipe, il avait fait un diagnostic qui me semblait très précis, c'est qu'il avait la volonté de travailler, et depuis il l'a bien démontré pour la Ville de Sin-le-Noble et ceci en réunissant des forces vives, venant tous horizons. Alors je dois dire que la politique politicienne elle n'était pas du tout à l'ordre du jour et que depuis elle n'a jamais été à l'ordre du jour. Le Maire vous a fait part de toutes les sollicitations qu'on a pu lui faire aux différentes élections. Non ce, n'est pas ça qui l'a intéressé. C'est vraiment la Ville avec toute l'équipe. Il m'est arrivé une fois de prendre la parole pour dire justement combien c'était une belle chose de pouvoir travailler en équipe et de pouvoir travailler aussi avec l'opposition. Et j'ai pu dire combien il sentait sa Ville et combien il travaillait pour l'ensemble de ses concitoyens. Et bien aujourd'hui je ne retire aucun mot de ce qui a été dit auparavant. Alors pour moi, je suis un peu étonné aussi. J'ai entendu l'intervention de Jean-Pierre, pour lequel moi aussi, je crois que nous tous nous avons un profond respect et une grande estime, mais j'ai été un peu surpris parce qu'il me semble normal, lors d'une réunion de présentation de vœux qui arrive à mi-mandat et bien de montrer tout le chemin parcouru. Certes, c'est lors du point final que nous serons jugés sur ce que nous avons fait. Là à mi-mandat il me semble que tous ensemble, nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé. Alors oui on parle de ce rapport puisque c'est le point de départ et que de façon objective nous avons un document qui fait bien le point sur notre situation que ce soit en termes de fiscalité, en termes économiques, en termes d'habitants, en termes de structure des employés municipaux, qui nous donne les éléments nous permettant d'aller justement vers le point que nous nous sommes fixé à savoir un mieux vivre dans cette Ville avec l'ensemble des habitants, travailler avec les habitants et pour les habitants, et ce que nous avons dit dès le départ, en matière de démocratie participative, vous le savez ça été réalisé, c'est réalisé parce que c'est toujours à travailler, toujours à améliorer et c'est toujours à faire participer les habitants. Au centre social nous avons l'habitude de parler du pouvoir des habitants, prendre en main justement son avenir, prendre en main les projets que nous avons. Voilà ce que nous essayons de faire. C'est pour ça que j'ai été un peu surpris de cette intervention par rapport à ce bilan de mi-mandat et à ce rapport. Alors moi aussi j'essaie d'être bon enfant, Jean-Pierre, bon enfant mais quand on est bon enfant, on fait attention quand même à certains termes comme celui de massacre par exemple. Ça m'a fait réagir, ça m'a fait bondir. Je suis bon enfant, j'essaie de ne pas parler avec des termes aussi catégoriques. Je ne vais pas jouer non plus aux élèves de la cour de récréation, même si là aussi je pourrai apporter mon témoignage, « Monsieur ce n'est pas moi qui ait commencé c'est lui et ainsi de suite » et on n'en sort plus.

C'est ça. Il n'y a que la vérité qui blesse, je ne vais pas jouer à ça. Moi aussi je vais essayer d'être sérieux ce que Jean-Pierre tu recommandes à notre Maire, et chacun sait ici qu'il n'y a pas plus sérieux dans la façon de diriger les affaires de la Commune que le Maire, que nous avons actuellement. Et vous le savez aussi et je comprends les causes de cette intervention, je les comprends bien. Mais vous savez, moi aussi je vous ai dit j'ai été dans l'opposition et très franchement, les opposants à ce moment-là n'avaient pas grand-chose à dire. Ils étaient à peine écoutés et bien souvent on préférerait rire lorsqu'ils intervenaient. Alors moi je suis très heureux vraiment, très heureux ce soir de voir que depuis 2014 et bien on travaille ensemble avec l'opposition et on se projette justement sur l'avenir, donc du sérieux, se projeter sur l'avenir. Le surcroît de travail que j'ai noté aussi du Maire, je suis tout à fait d'accord. Il a un surcroît de travail c'est même impensable, à tel point que moi je me demande comment il fait mais ce n'est pas ça qui fait qu'il a envie de faire des déclarations, qui sont, me semble-t-il, tout à fait objectives. Alors certes, il y a eu des réalisations faites par la municipalité précédente, entre nous heureusement, parce que si pendant six ans il n'y avait rien eu de fait ce serait quand même un peu gênant. Ceci dit, le groupe scolaire, alors ça aussi ça revient sur le tapis, mais le surcoût que ça a engendré fait qu'il a fallu qu'on trouve des subventions et qu'on apporte aussi la richesse de la Ville pour le centre social par exemple. Là aussi il y aurait bien des choses à dire, mais bon je ne vais pas aller plus loin. Et moi je prends l'intervention de Jean-Pierre, de cette façon tu as cité Machiavel, moi je vais citer Beaumarchais, bien que je préfère Machiavel, non pas que je sois machiavélique, mais Machiavel n'a pas été compris tel qu'il aurait dû l'être, je reviens à Beaumarchais « *sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur* ». Je crois Jean-Pierre que tu t'es donné la liberté de blâmer, ce qui est tout à fait ta liberté mais je suis sûr que s'ensuivront, grâce à notre travail commun des éloges, pas flatteurs, pour dire de flatter quelqu'un, non des éloges sincères. Voilà, j'en terminerai là. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Didier. Ecoutez merci à tous. J'avais promis à tout le monde, un Conseil municipal rapide... ma pizza elle va être réchauffée, brûlée (rires). Désolé pour la presse, j'avais accueilli en vous disant que ça serait rapide ce soir, désolé. Pour conclure, moi je prends ça très positivement parce qu'effectivement, un on peut se dire les choses, c'est courageux, honnête de la part de Jean-Pierre qui l'a dit sans animosité, sans haine, mais sincèrement. Et je trouve que c'est bien que l'on... Effectivement, qu'on ne soit pas des bénis-oui-oui. Nous même en bureau municipal ou en réunion de groupe on se dit les choses et le lendemain on repart bosser ensemble. Merci à Jean-Pierre d'avoir permis d'avoir ce débat ici en cette instance, de pouvoir échanger. Je ne sais pas si les uns et les autres ont été convaincus. En tout cas moi je suis convaincu que Jean-Pierre était sincère et qu'il a été heurté. J'espère que ma réponse ... et qu'il croit que je sois sincèrement désolé, si ça a pu le toucher mais que je ne pouvais pas faire autrement et que ma mission de Maire passe avant mon sentiment personnel de vouloir faire plaisir ou pas à Jean-Pierre. Donc sincèrement désolé et il reste 24 mois avant les prochaines élections municipales donc je vous propose que ce soit 24 mois constructifs, d'action pour la Ville et on ne peut pas prôner le vivre ensemble, il y a tellement d'élus qui prônent la cohésion sociale de vivre ensemble et dès qu'ils peuvent, s'engueulent avec leur premier adjoint, nous ça va pour l'instant (rires) ! Qui s'engueulent avec leur premier adjoint, leur majorité, et qui tapent sur l'opposition ou l'opposition tape sur la majorité. Moi je ne souhaite pas que ce soit le cas ici et que l'on donne l'exemple dans ces moments difficiles pour notre société, de faire cohésion, de prôner le vivre ensemble. Sachons vivre ensemble, on le fait relativement bien je trouve depuis quatre ans, j'en suis très heureux parce que le temps que nous ne perdons pas à nous attaquer, on peut le consacrer, nous, à travailler et en plus vous venez enrichir le projet, enrichir la démarche. Donc moi je vous renouvelle mes remerciements à l'ensemble des élus du Conseil municipal de toutes tendances pour la qualité du travail qui est mené depuis quatre ans et pour la qualité du climat, j'y suis très sensible. Merci beaucoup Jean-Pierre d'avoir eu l'honnêteté de mettre ce début sur la table et de le mettre avec élégance et courtoisie et d'entendre les réponses diverses et variées qui ont pu fuser de chaque côté de la table et merci à Vincent aussi de la sincérité de ses propos, tout, comme Didier évidemment.

Je vous propose donc d'essayer de rattraper le rythme. J'ai prévu de vous parler des rythmes scolaires qui ne sont pas dans l'ordre du jour. Est-ce que je le fais tout de suite, comme ça après on déroule l'ordre du jour, ça vous va ?

Puisque vous savez il y a une petite réforme sur les rythmes scolaires et je souhaite vous informer de la décision que la Ville de Sin-le-Noble va prendre relativement à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018. Alors vous le savez, la Commune n'a pas souhaité de modification pour la rentrée 2017, j'ai déjà expliqué, mais je peux rappeler les raisons qui ont guidé notre choix de ne rien changer à la rentrée de 2017 à savoir un décret qui était de la fin du mois de juin, 27 ou 28 je pense, quelques jours avant les vacances et qui ne

nous permettaient pas de travailler dans la concertation, l'évaluation, l'anticipation, et le respect des personnels, qui sont quatre principes qui guident notre action municipale. C'eût été manquées de respect aux personnels qui nous ont accompagné dans cette difficile réforme. Ce n'est pas évident d'avoir des personnels motivés, qui viennent travailler quelques heures par semaine, une heure par-ci par-là sur une journée donc il n'était pas question, deux jours avant les vacances de leur dire merci bien, on vous jette comme un kleenex. Donc c'était déjà du respect vis-à-vis des personnels qui nous ont accompagnés. C'était du respect par rapport aux parents dont l'organisation professionnelle, familiale, mérite mieux qu'un bouleversement la veille des vacances et sans aucune concertation. C'eût également été manquer de respect aux enseignants avec lesquels le partenariat est de grande qualité, Johanne Masclét, Adjointe aux écoles travaille régulièrement avec eux. Là aussi on parlait de séminaire avec les élus des groupes minoritaires, on organise deux séminaires par an, deux journées de travail avec l'ensemble des directeurs d'école où on balaye tous le champ des compétences communales en matière d'éducation donc on ne voulait pas là-aussi décider tous seuls dans notre coin, sans voir avec eux ce qu'ils en pensaient et comment le faire. Et surtout ça aurait été aussi manquer de respect aux enfants de nos écoles dont l'éducation mérite réflexion et évaluation et dont l'éducation mérite mieux que des positionnements politiques et on a eu un large débat d'une heure pour expliquer que les positionnements politiques n'étaient pas trop notre tasse de thé. C'est pourquoi, nous avons décidé d'une part de ne pas bouleverser l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée du mois de septembre mais que nous avons pris un engagement avec Johanne qui était double : celui d'une réponse concertée, Didier parlait de démocratie participative qui était l'ADN de notre projet, et une réponse anticipée par rapport à la prochaine rentrée c'est-à-dire qu'on ne décide pas au mois de juin. Et donc on avait promis de décider en février ou au plus tard en mars, ce qui permettra à chacun, en donnant presque six mois avant la prochaine rentrée des classes de s'organiser en cas de changement. C'est l'engagement double que nous avons pris : concertation et anticipation. C'est dans ce cadre que nous avons distribué, -le pôle scolaire et Johanne-, ont rédigé un questionnaire qui a été distribué auprès des parents et auprès des enseignants. Je vous le disais il n'y a pas que les parents qui nous intéressent, les enseignants également nous intéressent, afin de recueillir leur avis. Johanne vous présentera rapidement le résultat des questionnaires. On a quand même eu 254 familles qui ont répondu et 56 enseignants donc les 56 enseignants c'est à peu près 2/3 des enseignants qui ont répondu. Nous avons consulté tous les conseils d'école en janvier et février et ils ont livré un verdict sans appel. L'avis de tous les conseils d'école a été exprimé en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours et les conseils d'école ont d'ailleurs un avis qui est conforme aux résultats du questionnaire puisque ce sont 88% des parents, - Johanne vous le présentera -, qui souhaitent un retour à la semaine des 4 jours et c'est un score assez proche de celui des enseignants puisque nous avons eu 80% des enseignants qui souhaitent un retour à la semaine des 4 jours.

Devant de tels chiffres et surtout devant l'avis unanime de l'ensemble des conseils d'école de la ville de Sin-le-Noble, je vous annonce le retour, à partir de septembre 2018 à la semaine des 4 jours.

C'était un point d'information que je voulais faire, Johanne, je ne sais pas si on a un powerpoint ?

Mme MASCLÉT : Vous trouvez ici donc le compte rendu du questionnaire concernant l'organisation du temps scolaire. Comme l'a dit Monsieur le Maire, le profil des répondants, 2 questionnaires ont circulé en parallèle : un pour les familles et un pour les enseignants.

254 familles ont répondu à ce questionnaire et 56 enseignants.

Le choix qui avait été fait pour ce questionnaire, les familles avaient la possibilité de répondre en ligne, elles avaient la possibilité de répondre aussi à partir de leur smartphone et enfin de répondre en version papier, si elles le souhaitaient.

1^{er} question d'abord on s'est intéressé à notre population, si les parents qui répondaient avaient leurs enfants inscrits aux nouvelles activités périscolaires. 48,8 % des parents n'avaient pas leurs enfants inscrits aux NAP et 51,2% avaient leurs enfants inscrits au NAP.

Concernant l'organisation du temps scolaire actuel, sur les 4 jours et demi, les questions se déclinaient. Je vous ai mis un exemple pour vous montrer comment étaient formulées les questions et comment les répondants devaient s'y prendre. Les réponses à chaque fois c'était de très insatisfaits à très satisfaits. La question 3 c'est concernant l'organisation du temps scolaire, on voit que 26,6% des parents sont de satisfaits à très satisfaits de l'organisation du temps scolaire actuel. Pour les enseignants, on est à 32,1% qui sont de satisfaits à très satisfaits de l'organisation du temps scolaire actuel. On voit que ce n'était pas une grande majorité.

Ensuite on les a interrogés également sur la question de la fatigue, puisque c'était une question assez récurrente. La question était « depuis la mise en œuvre des nouvelles activités votre enfant

vous semble t-il » c'était de très fatigué à moins fatigué. On voit que pour 87,3% des parents ils trouvent les enfants de plutôt fatigués à très fatigués. Et ça augmente encore quand il s'agit des enseignants puisque là on arrive à un taux de 96,5% des enseignants qui trouvent les enfants de plutôt fatigués à très fatigués.

M. LE MAIRE : Et même 43% des enseignants qui les trouvent très fatigués. Et 78% qui les trouvent très fatigués ou fatigués.

Mme MASCLLET : Concernant les NAP, on souhaitait savoir comment les parents voyaient les NAP, on voit que majoritairement pour eux c'est un lieu de découverte 42,2%, un mode de garde pour d'autres 35,1% et pour d'autres une contrainte.

On leur a demandé, à ces parents, si la gratuité de ces activités était un facteur déterminant pour l'inscription de ses enfants. On voit que majoritairement oui à 60,3% pour les parents, on leur a également demandé s'ils maintiendraient cette inscription si les activités devenaient payantes. Majoritairement, ils ont répondu non.

Pour les enseignants c'est également très important cette gratuité 74,5%.

Enfin la dernière question était le retour aux 4 jours et là on voit la majorité 88%, comme l'a dit Monsieur le Maire, des parents étaient favorables au retour aux 4 jours et 80% donc des enseignants.

Pour retracer un petit peu le parcours, suite à ce questionnaire nous nous sommes concertés en bureau municipal. Il nous semblait logique de proposer un retour aux 4 jours. On s'est ensuite réuni avec les directrices et les directeurs d'écoles pour en discuter, eux-mêmes se sont ensuite réunis avec leurs équipes pédagogiques. Ça nous paraissait donc logique à tous de faire une proposition d'un retour aux 4 jours. S'en est suivi ensuite un travail avec le pôle scolaire sur les horaires à proposer et enfin une dernière discussion en Conseils d'école qui se sont effectivement déroulés tout au cours du mois de janvier et tout début février. Là-aussi, je vous avoue qu'il n'y a pas eu de grandes discussions, effectivement les parents étaient majoritaires pour un retour à la semaine des 4 jours. Ça n'a fait que confirmer ce qui apparaissait au niveau du questionnaire. Donc voilà, c'est acté pour la rentrée 2018.

M. LE MAIRE : Merci bien Johanne, juste sur la statistique sur la gratuité, pour me réjouir effectivement de la volonté qui avait été la nôtre. Ça n'a pas été le cas dans toutes les villes et je ne vais pas revenir, c'est un vrai choix positif en 2014 puis en 2015, compte-tenu des difficultés financières de la Commune. Et je dis ça sans vouloir blesser personne. C'est un vrai choix positif de dire on travaille, on va se bagarrer pour que ça reste gratuit pour justement aller travailler sur l'éducation qui est une priorité du mandat et l'accès à tous de cette éducation et le refus de créer de nouvelles barrières, de nouvelles fractures, alors une fracture financière, une fracture sociale, on sait également qu'on avait des fractures potentiellement géographiques ou territoriales. Il y a des quartiers où, c'est facile une fois qu'on est sorti d'aller à la bibliothèque, d'aller à la piscine, d'aller à la MJC, d'aller faire des activités, mais on sait qu'on a des quartiers qui sont un peu plus excentrés et qui ont moins d'équipements publics donc on ne voulait pas rajouter de fractures aux fractures et on sentait bien que c'était important mais moi je suis quand même surpris de l'importance de cette question de gratuité. 60% trouve que c'était important et 72% qui n'aurait pas mis leurs enfants si ça n'avait pas été gratuit et que ça représentait un coût. On peut se satisfaire de cette volonté d'être les élus porte-paroles de la population et de défendre les plus fragiles sans dogmatisme d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique. On peut en être fier. Moi je m'en satisfais. Voilà ce que je voulais vous passer comme point d'information.

Est-ce que l'on aborde du jour ou est ce qu'il y a des personnes qui veulent poser une question ou réagir ?

Véronique ?

D'ailleurs faudra signaler pour le PV, c'est fait, vous l'avez noté l'arrivée de Véronique.

Mme LEGRAND : Juste évoquer notre déception quand même parce qu'en fait il y a 254 familles qui ont répondu au questionnaire mais combien il y a de familles sinoises ?

M.LE MAIRE : Déjà l'important c'est les familles qui ont des enfants.

Mme LEGRAND : Oui bien sûr. C'est les familles qui sont concernées par les écoles de Sin-le-Noble. Ça représente ... les 254 familles ça représente ... c'est sur ...

M. LE MAIRE : A peu près 1 700 élèves dans les écoles, on se dit que les familles c'est entre 2 à 3 élèves donc allez on se dit qu'on doit avoir 600 familles à la louche. Là ce sont des familles qui répondent, elles peuvent répondre pour 2, 3, 4, 5 enfants donc on a 1 700 élèves dans les écoles. On doit avoir 500 à 600 familles.

Mme MASCRET : C'est vrai que je n'ai pas abordé cette question de la représentativité mais là pour le coup, on a une très forte représentativité. Là très honnêtement avoir une telle participation à un questionnaire et un tel échantillon, c'était vraiment inespéré. Même le tout premier questionnaire, on n'avait pas eu autant de participants.

M. LE MAIRE : Ce que je peux ajouter à Johanne, c'est ça, c'est que si tous les sondages se basaient sur un tel échantillon représentatif, sans doute il y aurait moins d'erreurs dans les sondages électoraux, ça c'est la première chose. Deuxième chose, c'est quand même de dire que sur les enseignants, là on le sait puisqu'on a 77 classes de mémoire sur Sin-le-Noble donc on est à plus des 2/3 des enseignants qui ont répondu. Après sur les familles c'est difficile de savoir le nombre de familles exactes, enfin 254 ont répondu et qu'ensuite toutes ont eu un questionnaire donc celles qui n'ont pas répondu c'est que ça ne les intéressait pas ou alors c'est qu'elles savaient qu'elles avaient bien perçu le sens de l'histoire à la sortie de l'école et que ... Après on ne peut pas aller faire plus loin que ça, en termes de démocratie participative, là on est quand même fort.

Mme LEGRAND : Justement il y a 85% des 254 familles qui se félicitent de l'organisation des nouvelles activités périscolaires sur la Commune, c'est ce que vous nous avez dit.

M. LE MAIRE : Non.

Mme LEGRAND : 85% qui se satisfont du fonctionnement des NAP.

M. LE MAIRE : Non, on a entendu qu'il y avait 88% qui souhaitaient le retour à la semaine des 4 jours.

Mme LEGRAND : Non, ça c'est la semaine des 4 jours, mais en termes de satisfaction du déroulement et de la qualité des NAP. Je ne discute pas en fait sur la semaine des 4 jours. En fait je veux simplement dire que sur l'ensemble de ces familles, elles ont relevé à travers votre questionnaire qu'en fait les NAP étaient de qualité, c'était un service de qualité qui apportait à tous les enfants qui participaient la possibilité de découvrir des activités, d'approfondir des notions, de vivre ensemble et d'avoir une

M. LE MAIRE : En fait les parents, ce qu'ils nous disent, les NAP pour 42% sont un lieu de découverte et pour 35% c'est un mode de garde. Donc il y en a 1 sur 3 qui dit que c'est un mode de garde et pour 20% c'est une contrainte. Ils n'ont pas d'autres choix. Donc en gros c'est à peu près ... et 0,4% c'est une obligation mais il y en a 42% qui considèrent ça comme un lieu de découverte et le reste mettent leurs enfants aux NAP parce qu'ils n'ont pas le choix, ils travaillent et il faut que les enfants ... ils aient un moyen de garde pour les enfants et les autres c'est une contrainte. Je ne sais pas dans quel sens ils disent la contrainte. Est-ce qu'ils travaillent aussi ou est-ce que c'est une activité supplémentaire pour les enfants en plus de celle du week end et du mercredi ou du soir.

Mais on n'a pas parlé de 85%, je ne sais pas où vous avez entendu ça.

Mme LEGRAND : En fait le rapport, ...

M. LE MAIRE : Quelqu'un a entendu 85% du taux de satisfaction sur les NAP ? Jean-Pierre ta réponse fait foi (rires) !
Non je n'ai pas entendu ça.

Mme LEGRAND : Ceci dit ...

M. LE MAIRE : Ou ceci pas dit (rires).

Mme LEGRAND : C'est une façon de permettre à des enfants de découvrir des nouvelles activités, des activités diverses et variées, d'approfondir des notions ou de les développer et surtout de partager un temps intéressant entre eux. On est d'accord. Après je pense que le débat sur la

semaine de 4 jours ou 4 jours et demi est un autre débat parce que moi, pour avoir discuté avec des enseignants, ils m'avaient expliqué aussi que la semaine de 4 jours et demi était importante dans le sens où la 4^{ème} demie journée ça leur permettait de revoir des notions qui n'avaient pas forcément été comprises dans la semaine, ou dans le mois ou dans le trimestre, et si elles étaient acquises de, peut-être, les approfondir et puis aussi de pouvoir avoir un temps privilégié avec les enfants puisque cette demi-journée là, la famille était moins stressée, les parents étaient plus détendus, n'étaient pas tenus par les horaires de travail et donc il y avait aussi la possibilité de discuter plus tranquillement avec les parents et notamment les parents de famille malheureusement divorcée. Ça permettait aux enseignants de voir l'autre parent la demie journée en l'occurrence quand s'était le samedi, de voir l'autre parent venir chercher les enfants et pouvoir discuter avec.

Voilà je voulais quand même qu'on le dise parce que je pense que c'était quand même quelque chose qui pouvait permettre surtout de travailler, entre les enfants, l'entraide et l'acquisition de connaissances qui était faite hors temps scolaire mais avec un cadre d'éducation populaire. Et puis je veux dire à un moment donné tous les enfants étaient, je dirai au même niveau puisqu'il n'y avait pas la notion d'argent, de paiement d'activités.

M. LE MAIRE : Alors plusieurs remarques. On peut être d'accord avec ça ou pas. Moi j'ai toujours dit que sur cette question, j'avouais ma grande limite intellectuelle, je ne suis pas pédopsychiatre, spécialiste des rythmes de l'enfant, chronobiologiste, j'entends des personnes émérites être pour, des personnes émérites être contre. Je sais que Johanne est enseignant chercheur sur ces questions et formatrice à l'IUFM donc elle pourrait mieux répondre que moi mais aujourd'hui objectivement on peut rouvrir le débat mais on a 88% des parents qui sont contre et 82% des enseignants qui sont contre. Moi je veux bien et vous connaissez mon attachement à la démocratie participative, donc moi je suis cohérent, je sais que quand je vous lis dans la presse vous mettez sur la démocratie participative, ce que j'entends c'est que les avis des comités de quartier ne sont pas forcément entendus et pris en compte. Donc vous ne m'en voudrez pas là de prendre en compte l'avis des parents qui est une lame de fond à 88% et 82% pour les directeurs d'école enfin les enseignants. Je ne vois pas comment on pourrait imposer ça à 88% des parents qui sont contre et à 82% des enseignants qui sont contre.

Je pense qu'ils sont plus compétents que moi pour évaluer la fatigue ou pas de leur enfant pour les parents, qu'ils sont plus compétents que moi pour les enseignants pour évaluer et on a vu que les enseignants étaient encore plus sévères dans leur jugement sur la fatigue de cette nouvelle organisation du temps scolaire. Et clairement on a dit qu'on irait dans la concertation, alors à 55/45 on peut faire débat à 60/40 encore, mais à 88/12, moi je ne peux pas faire débat. Moi je suis le Maire porte-parole de sa population. On a mis la démocratie participative comme ADN du projet et on ne peut pas dire qu'on n'entend pas ce que nous dit la population et que la démocratie participative c'est un peu populiste, là on écoute et puis pour aller plus loin sur le fond cette fois-ci, c'est de dire qu'il y a un travail de debriefing qui est réalisé actuellement par Johanne Masclat, Adjointe aux écoles, et Didier Carrez, Adjoint à la vie des quartiers en charge des centres sociaux, pour que cette expérience, cette difficulté, c'est dans la difficulté qu'on se forge la plus belle des expériences, ça été très compliqué comme l'ensemble des villes de France. On n'a jamais fanfaronné et on n'a jamais eu de soucis non plus, on peut quand même le dire, on n'a jamais eu de pétition, on n'a pas eu d'article de presse mais ça été très compliqué, mettre ça du jour au lendemain, nous, on a été élu le 4 avril 2014, il fallait qu'on décide ça en quelques semaines. On a trouvé un dossier vide, on l'a fait, on a décidé de le faire, c'est ce que j'avais dit à l'époque, moi tous les collègues Maire me disaient Christophe t'embêtes pas, -on va y revenir, il n'y a pas d'ironie -, mais tu as un rapport de la Chambre régionale des comptes, tu n'as pas de sous, tu viens d'être élu et rien n'est fait, dis que tu ne peux pas faire. Et on s'est vu, on a dit on n'a pas été élu pour dire qu'on ne pouvait pas faire, c'est la même chose on n'a pas été élu pour dire on va augmenter les impôts, aller aux solutions de facilité. On l'a fait ça été difficile, Johanne en a pris plein la figure et plein le dos parce que quand ... oui on a des contrats de quelques heures pour des personnels, on a du turn over, ça été difficile mais le but c'est de capitaliser cette expérience et de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il y a un choix qui est fait par les parents. Je suis là pour l'organisation. La cellule familiale est importante, emmener dans la dynamique collective, partenariale, collaborative qui est la nôtre, en permanence, emmener avec nous les enseignants c'est important, en plus Johanne qui est une spécialiste des questions d'éducation, si je l'écoute également et elle ne m'a pas alerté ... Et moi j'ai participé aux séminaire début décembre avec les directeurs d'école, c'était assez unanime. Donc le but c'est de capitaliser ça pour ce dont vous nous parlez, que l'on puisse, via les centres sociaux le redéployer le mercredi, le samedi. Là il y a donc un travail, des passerelles qui sont donc ... Il y a une évaluation en interne au niveau politique entre Johanne et Didier. On a consacré un bureau

municipal, il n'y a pas longtemps, sur cette question, on a échangé et le but, vous le savez aussi qu'on travaille sur le projet social, le second agrément des centres sociaux, la réhabilitation de Matisse en centre social pour 1 400m² dédié aux centres sociaux, on a un projet éducatif. Donc tout ça s'est intégré dedans justement, si ça peut être utile cette expérience. On ne peut pas le faire contre, moi j'ai toujours dit, je ne peux pas travailler contre, même l'opposition je ne peux pas travailler contre, j'ai besoin d'emmener dans une dynamique collective et je ne peux pas travailler contre les parents. Ça on va le faire pour travailler, comme vous êtes dans la commission compétente en la matière, je ne doute pas que vous poserez les bonnes questions et ferez les bonnes remarques et les bonnes suggestions à Didier parce qu'en tout cas, nous, notre volonté c'est de ne pas perdre les bienfaits potentiels de cette expérience. Mais quand on a, je ne sais plus, 75% des enseignants, j'ai dit tout à l'heure, trouvent les enfants très fatigués ou fatigués, moi je n'ai pas la science infuse, je suis très modeste, donc j'écoute les enseignants qui pour moi sont les personnes sachantes. Maintenant les côtés positifs, qui étaient les attendus de la réforme, on va les capitaliser avec des activités au niveau des centres sociaux. D'autres remarques ou pas ?

Mme MASCLÉ : Juste préciser qu'il y avait une vraie hostilité de la part des parents sur cette réforme. C'est un questionnaire mais c'est aussi des conseils d'écoles auxquels j'ai assisté. J'ai assisté à 10 conseils d'école et on sent vraiment qu'il y a une hostilité, est-ce par la forme, je pense. Je pense que la forme qui a été proposée à l'époque, sans concertation aucune a été vécue comme une chose qui tombait un peu du ciel et pour laquelle les parents n'ont pas forcément tous bien compris de quoi il s'agissait. Et très honnêtement, voilà aujourd'hui je pense qu'on ne pouvait pas faire autrement, comme l'a dit Monsieur le Maire. On ne pouvait pas faire l'impasse sur de telles réponses. Ce n'était pas possible. Je pense qu'ils ont vraiment manqué de pédagogie quand on a imposé cette réforme.

M. LE MAIRE : Pour compléter le propos de Johanne et celui de Véronique, ça aurait été possible si c'était l'éducation nationale qui décidait. A partir du moment où on vient dire c'est le Maire qui décide, ça veut dire qu'il n'y a plus d'éducation nationale. C'est une éducation locale parce que là ça se passe comme ça. La ville à côté ça se passe comme ça. Donc les bienfaits de cette méthode et ... à partir du moment où on dit c'est vous qui allez décider, tout le monde devient spécialiste, la chronobiologie des enfants. Moi j'avais assisté en 2014, j'avais fait les conseils d'école dessus, tout le monde émettait un avis, tout le monde était spécialiste. A partir du moment où on a un enfant, où on est enseignant, moi humblement je n'ai pas d'avis. Je me déclare incompetent et devant un tel raz de marée, on ne peut pas faire. Mais si la méthode est avérée, si les bienfaits sont avérés, il fallait que ça reste du niveau de l'éducation nationale. Et là il y a eu sans doute une hypocrisie dans la méthode de dire, ce n'est pas nous qui défaisons mais nous on vous laisse faire ou défaire. C'était écrit que ça allait arriver comme ça mais nous on n'a pas été dogmatique dessus, nous on a attendu, on ne s'est pas rué là-dessus au début, fin juin – début juillet, et on fait un questionnaire, on a pris le temps de la concertation, ça fait quand même 5 mois qu'on a travaillé, on a travaillé en juillet/août déjà mais 5 mois où on discute avec les enseignants, les professionnels du pôle scolaire, les élus, et puis les parents. Peut-être que vous avez raison, Véronique, mais si vous avez raison c'est l'éducation nationale qui doit le dire.

Je vous propose d'aborder enfin l'ordre du jour après deux heures de Conseil municipal !

Avant ça comme d'habitude vous avez vu page 9, l'état des décisions directes, page 11 l'état des marchés notifiés.

Et donc la 1^{ère} délégation qui est celle des ressources humaines et dont je suis le rapporteur.

I. RESSOURCES HUMAINES

1. Emploi de sapeurs-pompiers volontaires dans une collectivité territoriale
Convention de disponibilité du sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail

M. LE MAIRE : Nous sommes page 17.

Cette note de synthèse vous explique qu'un employeur public d'un sapeur-pompier volontaire peut conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité tant opérationnelle que pour la formation et ce, pendant son temps de travail.

Dans le cadre de la structuration en cours de son organigramme, la Commune a créé fin 2017, une Direction de la tranquillité publique et du cadre de vie et a recruté dans ce cadre un nouvel agent, par ailleurs sapeur-pompier volontaire. C'est pourquoi, il convient d'envisager la

signature d'une convention puisque la Commune souhaite permettre aux agents sapeurs-pompiers volontaires de rester disponibles en cas de déclenchement d'une alerte par le SDIS et de suivre les formations réglementaires.

Cette convention fixe les modalités de disponibilité opérationnelle des agents pompiers volontaires qui, sauf nécessité de service, pourront rester disponible dès le déclenchement d'une alerte par le SDIS et cette convention fixe également les modalités de disponibilité pour les formations réglementaires avec un seuil fixé à 5 jours par an. Et dans les deux cas de disponibilités c'est le principe de la subrogation qui est retenue. On vous a mis page 21 à 27 la convention de disponibilité, en annexe 1 page 29 le taux horaire des indemnités. La commission n°1, réunie le 07 février 2018, a rendu un avis unanime et favorable sur ce projet de délibération qui vous est proposée page 19 et qui vous propose d'adhérer au principe de la signature d'une convention avec le SDIS 59 pour tout agent sapeur-pompier volontaire que la Commune de Sin-le-Noble emploie, afin de préciser les modalités de sa disponibilité opérationnelle et pour la formation, pendant son temps de travail et cette article 1^{er} vous demande de prendre acte de la convention-type prévue à cet effet.

Tandis que l'article 2 vous demande de m'autoriser à signer la convention sapeur-pompier volontaire pour tout sapeur-pompier volontaire que la Commune emploie.

Et l'article 3 vous fait un rappel que les dépenses correspondantes, les salaires, sont prélevées au chapitre 012 du budget communal et que les recettes que nous percevons au titre de la subrogation sont imputées au chapitre 013.

Y at-il des questions ou des remarques ou pouvons-nous procéder au vote ?

Pas de remarques ? Pas de questions ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Modification du tableau des effectifs

Création d'un emploi permanent de catégorie A de la filière technique, grade d'ingénieur territorial, à temps complet (35 heures hebdomadaires)

M. LE MAIRE : On vous rappelle que dans le cadre de la volonté municipale de structuration de l'organigramme, nous avons créé déjà une Direction des affaires culturelles, un Centre technique municipal, en juillet la création du service de la commande publique, en décembre la création de la Direction de la tranquillité publique et du cadre de vie, en janvier la création d'une Direction aménagement du territoire, patrimoine, foncier et nous souhaitons aboutir à la réorganisation des services techniques par la création d'une Direction des grands travaux.

Cette création s'inscrit dans le cadre aussi de la volonté municipale d'un plan de rattrapage de l'important retard que nous avons pris en matière d'investissements et d'une volonté de reconquête du patrimoine communal. Cette volonté se traduit par la construction d'un PPI. On vous l'a déjà présenté. C'est 90 lignes d'investissement et qui représente un investissement supérieur à 22 millions sur les 3 prochaines années, 2018, 2019, 2020. Et juste pour votre information, la Commune compte 58 bâtiments, 4 installations ouvertes au public, 56 km de voirie, 120 km de trottoirs et d'éclairages public et nous n'avons aujourd'hui qu'un seul technicien - un technicien bâtiment -. Et nous n'avons pas de technicien voirie, nous n'avons pas de technicien réseaux faibles- réseaux forts. Quand on parle d'entretien du patrimoine communal et ce qui est fait sur les bâtiments ou pas, là je vais rendre à César ce qui appartient à César, tout ça s'est fait par une seule personne qui fait un travail remarquable. Mais c'est un peu compliqué surtout que au-delà d'entretenir ces 58 bâtiments publics, ces 4 installations ouvertes au public, 2 stades, 2 cimetières, ces 56 km de voirie, aujourd'hui on lui demande d'aller sur 90 lignes de PPI.

Alors on a déjà recruté un chargé de mission réseaux faibles-réseaux forts au mois d'octobre qui travaille sur l'éclairage public, la mise en sécurité incendie, la mise en sécurité électrique et là on souhaite créer un service des grands travaux. Compte tenu de l'ambition municipale en la matière et des missions dévolues à l'agent, il est envisagé de recruter un agent de catégorie A. Là aussi la Chambre régionale des comptes disait un sous-encadrement manifeste, 1,9% de cadres A, normalement c'est plus de 9% pour une commune de notre strate.

On a un déficit d'ingénierie. Alors on ne faisait pas beaucoup d'investissements ce n'était pas grave, on en a déjà parlé sereinement. Ici, il faut qu'on muscle un peu en matière d'ingénierie l'administration municipale. C'est pourquoi, on souhaite recruter un agent de catégorie A, filière technique au grade d'ingénieur territorial et nous n'avons pas, au tableau des effectifs, d'emploi vacant. Comme vous le savez, selon la loi du 26 janvier 1984, c'est à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer les emplois de la collectivité et c'est ce que nous vous proposons dans la

délibération page 33, juste après vous avoir indiqué que la commission n°1 du 07 février 2018 a émis un avis favorable et unanime sur ce projet de délibération dont l'article 1^{er} vous propose de créer, à compter du 1^{er} mars 2018, un poste d'ingénieur territorial à temps complet et dans l'article 2 de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent.

Dans l'article 3 c'est un rappel, comme à chaque fois que les crédits correspondant à cette dépense seront prélevés sur le budget communal en son chapitre 012.

Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ?

On peut le mettre au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Création d'un poste contractuel de responsable des grands travaux

M. LE MAIRE : Comme la note de synthèse vous l'explique, au terme du processus de recrutement du responsable grand travaux, c'est la candidature d'un cadre technique qui travaille en CDI dans une entreprise privée, qui a été retenue. Le candidat connaît parfaitement le contexte et le territoire local et, dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984, c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de créer les emplois de la collectivité et d'autoriser la mise en œuvre du recrutement sur le fondement de cette même loi de 1984, d'un agent non titulaire de catégorie A. Les missions de cet agent sont de deux ordres, elles vous sont plutôt détaillées dans la délibération, page 38. L'article 3 de la délibération vous détaille les missions de ce responsable des grands travaux. Elles sont de deux ordres : participer à la reconquête du patrimoine bâti de la Commune, on en a déjà parlé, patrimoine qui ne satisfait pas aux normes d'assainissement, d'accessibilité, d'électricité, d'incendie, de performance énergétique. Et donc le travail en la matière est colossal. Je dois même là être très franc, on disait tout à l'heure les projets de demain, l'humilité. Le travail de reconquête du patrimoine bâti de la Commune est tellement colossal qu'on n'y arrivera pas sur un seul mandat. Je vous le dis, on pourra ressortir les PV dans quelques temps, je n'annonce rien, j'annonce juste que c'est impossible de rattraper le retard ... Et ça quand je dis que c'est impossible, pour moi c'est impossible à deux niveaux, c'est impossible d'un point de vue financier parce qu'on n'aura jamais les centaines de millions d'euros qu'il nous faudrait pour les bâtiments, la voirie, l'éclairage public et compagnie et même d'un point de vue opérationnel, on le voit bien quand on fait des travaux, on était à la fois sur Rousseau et sur Foucaut, toutes nos salles sont occupées. On avait le tennis de table, on a fait la salle de tennis de table, on a du répartir les matchs, ils sont même allés jouer à Renault avec l'équipe de Renault. Et là c'est très compliqué, dès qu'on a 15 jours de retard, et on a toujours 15 jours de retard dans les travaux, tant d'un point de vue opérationnel on est incapable de les mener parce que nos salles sont occupées, on est incapable de les mener parce qu'on n'a pas l'ingénierie en nombre suffisant et puis d'un point de vue financier on n'a pas l'argent. Et malgré tout avec les moyens qu'on a su dégager au plan pluriannuel d'investissement, on vient de finir Rousseau, on est sur Foucaut, on a déjà Joliot Curie on a choisi la maîtrise d'œuvre, on va lancer l'école de musique et on avait fait la salle de tennis de table et on avait fait la salle Martel. Mais il y a beaucoup de bâtiments dans la file d'attente.

La deuxième mission de ce responsable grands travaux c'est de participer à la conquête de nos Voiries Réseaux Divers (VRD) sur lequel le retard était colossal et l'état extrêmement délabré.

VRD c'est les voiries. On ne va pas revenir sur l'état des voiries, je pense que personne ne peut faire de révisonisme en la matière puisque tout le monde a vu l'état des voiries à l'époque, il y a encore beaucoup de boulot à faire. On a inscrit 2 millions d'euros sur les 3 prochaines années mais on a déjà fait 16 voiries. En tout cas, il faudra, là-aussi plusieurs mandats pour faire le tour complet de toutes nos voiries.

Et puis ensuite c'est l'assainissement, c'est l'eau potable, c'est les branchements plombs et là on a de la chance, ils sont dans un état catastrophique mais c'est une compétence communautaire et là, la CAD met les moyens pour faire le plan de rattrapage en matière d'assainissement, d'eau potable et d'éradication des branchements plomb.

C'est également les réseaux d'éclairage public sur lesquels là on a un boulot énorme et on commence bientôt les travaux de la rue de Douai, rue de Verdun et rue Carnot.

Voilà quelles sont les missions de ce responsable grands travaux dont on vous demande, par l'article 1^{er}, de m'autoriser à mettre en œuvre une procédure de recrutement d'un agent non titulaire de la fonction publique territoriale de catégorie A, pour exercer ces fonctions de responsable grands travaux.

L'article 2 de m'autoriser à valider un engagement dans le cadre d'un contrat et on vous rappelle dans cet article 2 que selon la loi du 26 janvier 1984 «*Les agents ainsi recrutés sont engagés*

par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.».

L'article 3 vous dit les missions et les activités principales inhérentes confiées à ce responsable des grands travaux.

L'article 4 vous dit que le niveau de rémunération, au moment du recrutement, sera défini par rapport à celui d'un ingénieur territorial au 6^{ème} échelon (indice brut 633 - indice majoré 530), auquel s'ajouteront les primes et indemnités attribuées aux fonctionnaires titulaires de ce grade. Et enfin l'article 5 vous rappelle que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 012.

Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Modification du tableau des effectifs Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

M. LE MAIRE : Nous sommes page 41.

La note de synthèse vous explique, parce que toutes ces délibérations s'enchaînent depuis plusieurs Conseils municipaux, d'ailleurs on est sûr de la création, de la structuration de l'organigramme pour répondre aux objectifs politiques. Et donc dans le cadre de la structuration de l'appareil municipal avec la création de plusieurs directions et notamment une Direction aménagement du territoire foncier patrimoine, la responsable est arrivée le 08 janvier, et un service grands travaux sur lequel nous venons de délibérer, il convient donc de constituer des équipes. Les responsables de services ont été recrutés ou vont l'être prochainement et il est nécessaire de nommer une assistance partagée entre les deux services.

C'est un choix qui s'est porté sur un agent, qui est agent du CCAS, et que nous souhaitons muter du CCAS vers la Commune. Un changement de filière de cet agent qui est adjoint d'animation au CCAS a été sollicité auprès de la CAP du Centre de gestion, laquelle a émis un avis favorable le 10 novembre 2017 pour une intégration directe de l'agent dans le grade d'adjoint administratif. Le tableau des effectifs de la Commune ne comporte pas de poste vacant correspondant à ce grade et, selon la loi du 26 janvier 1984, que vous connaissez tous, et qui dispose que l'assemblée délibérante est compétente pour les emplois de la collectivité, il vous revient donc de créer ce poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018. C'est tout le sens du projet de délibération page 43, qui a reçu un avis favorable et unanime de la commission 1 du 07 février 2018 et qui vous propose dans son article 1^{er} de décider de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018 et d'autoriser l'intégration directe de l'agent en question sur le grade d'adjoint administratif à temps complet dans les effectifs de la Commune. De m'autoriser à accomplir les démarches y afférent et vous rappelle que les dépenses correspondantes sont prélevées sur le chapitre 012 du budget communal.

Des questions ? Des remarques sur cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. LE MAIRE : Nous sommes page 45.

La note de synthèse vous explique que cette délibération est rendue nécessaire au regard des textes législatifs et réglementaires qui emporte une réforme importante du régime indemnitaire. Le principe de la mise en place d'un tel régime est d'uniformiser les conditions de dévolution du régime indemnitaire entre les différentes filières de la fonction publique territoriale.

Pour mémoire, le régime indemnitaire est un complément de rémunération qui a un caractère facultatif et dont les primes et indemnités, dans le cadre du principe de légalité doivent être instituées par un texte législatif ou réglementaire. Leur versement est limité dans le cadre du principe de l'égalité aux montants versés aux agents de l'Etat.

Le RIFSEEP, qui doit remplacer toutes les primes et indemnités, sauf celles qui sont exclues du décret, a vocation à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières. Ce RIFSEEP doit être mis en place dans un délai raisonnable et il s'applique aux cadres d'emplois pour lesquels les dispositions législatives et réglementaires ont été prises et vous avez toute la

liste : administrateurs, conservateurs du patrimoine, attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, adjoints administratifs, conseillers socio-éducatifs, assistants socio-éducatifs, ATSEM, agents sociaux, éducateurs des APS, opérateurs des APS, animateurs, adjoints d'animation, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Comme on doit le mettre en place dans un délai raisonnable, il vous est proposé une date d'application au 1^{er} avril 2018.

Ce RIFSEEP comprend deux parties :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe mensuelle déterminée en fonction de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation qui sont établis lors de l'entretien professionnel.

Ce nouveau régime indemnitaire sera attribué par l'autorité territoriale, par un arrêté individuel dans le respect du cadre qui est prévu par la délibération de l'assemblée délibérante qui aura déterminé l'enveloppe budgétaire, les bénéficiaires et les modalités de versement. C'est ce qu'on verra dans le corps de la délibération après.

Ce projet de délibération a été travaillé en amont avec les membres du comité technique qui se sont réunis à de nombreuses reprises depuis l'Automne dans le cadre de la volonté municipale, des dialogues sociaux constructifs, qualitatifs et concertés et donc ce même comité technique qui a été réuni le 24 janvier 2018 a émis un avis unanime et favorable à ce projet de délibération tout comme la commission n°1 réunie la semaine dernière, le 07 février, qui elle aussi a émis un avis favorable et unanime.

Je vous propose de passer à la délibération. On va aller directement à la page 49, l'article 1^{er} qui vous propose de décider de mettre en place le RIFSEEP au sein de la Commune de Sin-le-Noble et selon les dispositions suivantes qui vaudront règlement intérieur de ce nouveau régime indemnitaire, c'est tout ce que je vais vous détailler ensuite, nous sommes page 50.

Alors on commence par vous détailler les bénéficiaires : les agents titulaires et stagiaires qu'ils soient à temps complet, à temps non complet, à temps partiel et les agents contractuels de droit public en CDI à temps complet, non complet ou à temps partiel.

Tous ces agents qui sont bénéficiaires de ces statuts ouvrent droit à l'IFSE et au CIA.

On vous explique que les modalités d'attribution individuelle au titre du CIA et de l'IFSE sont à la libre définition par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel mais dans les limites qui sont définies par la délibération, dans les pages suivantes.

En ce qui concerne les conditions de cumul, le régime indemnitaire est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. On vous a mis toutes les primes avec lequel le nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP ne pourra pas se cumuler : la PFR, l'IFTS, l'IAT, l'IEP, la PSR, l'ISS, la prime de fonction informatique, l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes, l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres, et toute autre prime ou indemnité mise en place au sein de la collectivité et identifiée comme non cumulable par les textes.

Par contre ce nouveau régime indemnitaire peut se cumuler avec l'indemnisation des dépenses qui sont engagées au titre de la fonction exercée comme les frais de déplacement, les dispositifs d'intéressement collectif, les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA, les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...), la nouvelle bonification indiciaire, la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel, l'IFCE c'est pour la participation aux consultations électorales, la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours) ou alors la prime de fin d'année.

Ensuite la détermination des groupes de fonction, les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP nécessitent la répartition en groupe de fonction par cadre d'emplois et catégorie et, il est proposé, c'est le tableau qui est page 51 une répartition en 9 groupes :

- 2 pour la catégorie C
- 3 pour la catégorie B
- 4 pour la catégorie A

Et donc vous voyez les différentes définitions des groupes et des emplois. Les critères sont l'exercice de la fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage, la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à la fonction et les sujétions particulières ou le degré d'exposition au poste.

Il est noté que les agents qui bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service se voient appliquer des plafonds qui sont minorés.

Le montant de l'IFSE qui est versé aux agents et réexaminé : en cas de changement de fonctions, tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions ou en cas de changement de grade suite à une promotion ou la réussite à un concours/examen professionnel.

Moi je vous proposerai de modifier légèrement la 1^{ère} ligne qui est après les conditions de réexamen, nous sommes page 52, tout en haut, condition de réexamen : « *Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen et, le cas échéant, et d'une réévaluation* » et d'ajouter ou d'une minoration. Parce que si on change de poste, on a de nouvelles responsabilités c'est réévalué, on change de poste on a moins de responsabilités, le régime indemnitaire est donc minoré, juste peut-être une petite précision qu'il convient d'apporter à cette écriture de la délibération.

Les conditions d'attribution de l'IFSE sont fonction des plafonds énumérés dans le tableau pages 52,53 et cette liste sera complétée par voie de délibération, au fil de l'eau, suivant les parutions des textes réglementaires.

On vous disait tout à l'heure tous les textes règlementaires et législatifs ne sont pas encore sortis pour l'ensemble des catégories d'emploi. Donc, au fur et à mesure que les textes seront édités sur les catégories d'emploi pour lesquelles ils ne le sont pas aujourd'hui, l'assemblée délibérante viendra compléter ce tableau.

Je ne vais pas tous vous les lire, vous voyez qu'il y a une borne supérieure qui est fixé par la loi sur l'IFSE, et à préciser également que le législateur a prévu une borne inférieure, forcément il y aura un régime indemnitaire ce qui n'était pas forcément le cas aujourd'hui. Donc l'agent pouvait avoir son traitement indiciaire mais n'avait pas toujours de régime indemnitaire, aujourd'hui il y a forcément une borne inférieure. Et avec le service des ressources humaines, on a calculé à 35 agents, le nombre des agents qui auront mécaniquement de par l'adoption de ce régime indemnitaire, du RIFSEEP, une augmentation de leur régime indemnitaire.

(Aude si vous faites tomber Henri Martel, je suis mal avec le PC. J'aimerais ne pas avoir de déclarations au prochain conseil municipal. Décrochez le tableau d'Henri Martel en plein conseil municipal, dépêchez-vous la presse a sorti son appareil photo (rires) vous allez avoir le sourire de Gayant Aude. Faites votre plus beau sourire. En plus c'est Didier Carrez, la caution de gauche, de notre équipe ... Vincent tu témoigneras au parti communiste, tu dis que je n'y suis pour rien !

Alain tu peux aller voir si Emmanuel Macron tient le coup !)

Tout ça pour me casser le rythme du RIFSEEP ! Alors je disais le législateur a prévu une borne inférieure et donc 35 agents de la collectivité verront leur régime indemnitaire augmenter. Et cette évolution des bornes minimales et maximales se fera dans les mêmes conditions que l'évolution des montants applicables aux fonctionnaires d'Etat.

Ensuite, on vous met la modulation de l'IFSE du fait des absences et donc en ce cas l'IFSE se verra appliquer les modalités de maintien et de suspension suivantes : on maintient pendant les 21 premiers jours de maladie ordinaire, l'IFSE sera donc suspendue hors hospitalisation à partir du 22^{ème} jour c'est-à-dire que quand la personne a des jours d'hospitalisation, c'est maintenu.

On maintient pendant les congés annuels, les congés maternité, les congés paternité, les congés d'adoption, les accidents du travail, la maladie professionnelle ou tout autre congé qui n'a pas d'incidence sur le traitement.

On suspend en cas de longue maladie, longue durée, grave maladie et ce, conformément au décret du 26 août 2010.

On suspend également en cas de grève ou de suspension de fonctions et pour tous congés non rémunérés et pour les disponibilités ou les congés de formation.

Ensuite nous passons au complément indemnitaire annuel (CIA), nous sommes page 54. Ce CIA tient compte de l'engagement et de la manière de servir et c'est apprécié au regard de l'entretien professionnel par l'autorité territoriale. Le CIA fait également l'objet d'un arrêté individuel, son versement n'est pas mensuel comme l'IFSE mais il est annuel. Il est versé au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année N et ce sur la base de l'entretien professionnel de l'année N-1.

Ce CIA est facultatif et il est non reconductible de droit, ce n'est pas parce qu'on l'a eu une année, qu'on l'a automatiquement l'année suivante.

Les critères qui permettent de déterminer ce CIA peuvent être : l'investissement, la capacité à travailler en équipe, la connaissance du domaine d'intervention, la capacité d'adaptation, l'implication, la motivation, le sens du service au public.

Il existe une borne maximale qui est prévue par le législateur selon les catégories et les emplois. Nous sommes au tableau de la page 55 où on vous met le montant annuel maxima de CIA en euros. Vous voyez c'est la 2^{ème} colonne en partant de la gauche, mais la collectivité entend fixer sa propre borne supérieure et, ce de façon uniforme à 1 200 €, par agent et avec un minima qui

est à 0 € puisque c'est facultatif. Ça veut dire qu'on fixe le minima à 0 € et ça c'est conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les modalités de maintien et de suspension du CIA sont les suivantes : un maintien jusque 90 jours d'arrêt et passage à 80% du plafond à partir du 91^{ème} jour d'arrêt. Nous sommes en bas de la page 55, un maintien en cas de congés annuel, congés maternité, congés paternité, adoption, accident de travail, maladie professionnelle et une suspension en cas de longue maladie, longue durée ou grave maladie.

C'était l'article 1^{er} qui vous demandait de mettre en place le RIFSEEP selon le règlement intérieur dont je viens de vous faire lecture.

L'article 2 vous demande de décider que la présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2018, tout simplement comme je vous l'expliquais, tout ça ça fait l'objet d'arrêtés individuels qui doivent être notifiés aux agents. On a quelques arrêtés à prendre et le temps que ça revienne du contrôle de légalité, qu'on prenne les arrêtés, qu'on les notifie, on a donc décidé avec le comité technique d'une prise d'effet au 1^{er} avril.

L'article 3 vous rappelle, comme d'habitude, le prélèvement des dépenses correspondantes sur le budget communal en son chapitre 012 et l'article 4, je vous propose là aussi une petite modification dans sa rédaction, puisque lorsque nous avons travaillé dans la commission 1, nous nous étions posé la question de la PFR et de l'IFTRS et que le service RH m'a confirmé qu'il n'y avait pas d'agent qui percevait cette PFR et cette IFTRS. Donc je vous propose de supprimer ces 2 premiers alinéas et de ne garder comme rédaction de l'article 4 que « *RAPPELLE, qu'à compter de cette même date, est abrogé l'ensemble des primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la Commune par délibération du Conseil municipal en vertu du principe de parité, à l'exception de celles-visées expressément à l'article 1^{er}.* »

L'article 5 vous rappelle comme quoi une délibération sera nécessaire pour intégrer les cadres d'emploi concernés dans le dispositif du RIFSEEP, après intervention des textes législatifs et réglementaires et on vous précise que la délibération permettra la codification de cette intégration dans le règlement intérieur.

Je vous donnerai les cadres d'emploi dans la délibération suivante puisque là c'est une délibération sur ceux qui sont exclus du RIFSEEP au jour d'aujourd'hui puisque les textes ne sont pas sortis. Je vous donnerai la liste à titre indicatif des cadres d'emplois qui sont visés.

Et enfin, l'article 6 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Et je vous le disais avis favorable à la fois du comité technique le 24 janvier 2018 et de la commission 1 du 07 février 2018.

Tout le monde a compris ?

Des questions ? Des remarques ?

Y va-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Agents exclus du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
Modalités de maintien et de suspension de leur régime indemnitaire

M. LE MAIRE : La délibération suivante est dans la droite ligne de la précédente, nous sommes page 57 pour la note de synthèse.

La Commune de Sin-le-Noble vient de délibérer pour la mise en œuvre du RIFSEEP à la date du 1^{er} avril. Or la totalité des filières de la fonction publique territoriale n'est pas à ce jour concernée par le RIFSEEP.

Certaines filières sont d'ores et déjà concernées, d'autres le seront à très court terme mais d'autres ne pourraient éventuellement l'être qu'après examen, avant le 31 décembre 2019. Vous voyez ça nous laisse quasiment deux ans.

La collectivité a instauré, dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur relatif à la mise en place du RIFSEEP, de nouvelles règles de maintien et de suspension de ce nouveau régime indemnitaire. C'est ce sur quoi nous venons de délibérer et nous devons donc respecter le principe d'égalité en appliquant les mêmes modalités de suspension et/ou de maintien du régime indemnitaire pour les grades et/ou cadres d'emplois qui sont à ce jour exclus du RIFSEEP. C'est pourquoi, il convient que nous prenions une délibération spécifique qui instaure les modalités identiques de maintien et de suspension du régime indemnitaire.

Là aussi le service ressources a fait un travail et a relevé 35 agents qui sont concernés à ce jour, on a 17 assistants d'enseignement artistique, 2 professeurs territoriaux d'enseignement

artistique, 7 auxiliaires de puériculture, 2 éducateurs jeunes enfants, 1 infirmier et 6 techniciens territoriaux.

Les textes ne sont pas encore sortis pour ces cadres d'emploi et c'est pourquoi je vous propose page 59 de prendre la délibération, nous sommes page 62 et donc de décider pour les agents relevant des cadres d'emploi exclus à ce jour du RIFSEEP, de mettre en place les modalités suivantes de maintien et de suspension de leur régime indemnitaire, à savoir les mêmes que celles sur lesquelles nous venons de délibérer. Pour la maladie ordinaire suspension du régime indemnitaire à partir du 22^{ème} jour d'absence calculé sur les 12 mois glissants hors jour d'hospitalisation, ça veut dire qu'on maintien pendant 21 jours.

Congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, congés maladie liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle, et tout autre congé n'ayant aucune incidence sur le traitement, un maintien intégral du régime indemnitaire par contre pour le congés longue maladie, longue durée, grave maladie une suspension du régime indemnitaire et ce conformément au décret du 26 août 2010 qui est relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics d'Etat dans certaines conditions de congés.

L'article 2 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les formalités y afférent.

L'article 3 de décider de la prise d'effet de la présente délibération au 1^{er} avril 2018.

L'article 4 vous rappelle que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits du chapitre 012 du budget communal.

Et l'article 5 vous rappelle comme un parallélisme des formes qu'une délibération sera nécessaire pour intégrer les cadres d'emplois concernés dans le cadre du dispositif du RIFSEEP dès l'intervention des textes législatifs et réglementaires à venir pour ces cadres d'emplois.

Avis favorable de la commission n°1 du 07 février 2018, favorable et unanime comme d'ailleurs le vote du comité technique.

Des questions ? Des remarques ?

Des abstentions ? Des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : La délégation suivante la délégation affaires financières dont je suis également le rapporteur.

II. AFFAIRES FINANCIERES

7. Décisions budgétaires

Décision modificative n°1 – Budget 2018

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération à vocation administrative afin de permettre la prise en compte définitive des dotations aux amortissements et donc par la 1^{ère} décision modificative du BP 2018, que nous avons adopté à l'unanimité, le 19 décembre 2017, et lequel budget restera évidemment équilibré en dépenses/recettes en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Les évolutions sont les suivantes :

- en fonctionnement : nous baissions de 24 845, 29 € les opérations d'ordre de transfert entre sections afin d'ajuster les dotations aux amortissements et nous augmentons le virement à la section d'investissement de la même somme, et ce, en vue d'équilibrer la section de fonctionnement.

- en investissement : nous augmentons de la même somme 24 845,29 € les recettes d'investissement puisque nous venons de faire un virement de la même somme de la section de fonctionnement, et nous augmentons de 16 380,04 € les opérations d'ordre, et ce, en vue d'ajuster les dotations aux amortissements. Et donc en dépenses d'investissement la logique veut que, pour, que le budget reste équilibré, nous augmentions de 41 225, 33 € les dépenses d'investissement que nous allons affecter au chapitre des dépenses imprévues.

C'est une délibération technique et administrative. Page 68 on vous propose d'adopter cette décision modificative n°1 dont le vote est opéré par chapitre, vous avez tout le détail.

L'article 2 vous demande de m'autoriser à inscrire les nouvelles recettes et dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement conformément aux projets qui vous sont présentés dans cette décision modificative.

Je suppose qu'il n'y a pas de questions, pas de remarques.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Didier Carrez pour la délégation centres sociaux et tu nous fais un tir groupé sur les 2, de toute façon il n'y a qu'une note de synthèse.

III. CENTRES SOCIAUX

8. Adhésion à l'association du collectif des centres sociaux du Douaisis

M.CARREZ : Merci Monsieur le Maire. A vrai dire nous sommes déjà adhérents à cette association, nous avons délibéré en juillet 2014 pour trois ans. Et donc c'est pour ça que nous présentons à nouveau cette délibération à savoir que les centres sociaux du Douaisis se sont regroupés en association sous forme de collectif. Il y a deux organes qui dirigent cette association, d'une part un comité de pilotage qui est formé des techniciens, des directeurs des centres sociaux, des représentants de la CAF, du Département. Ce comité de pilotage vient aider, vient en support du Conseil d'administration de l'association du collectif. Ce Conseil d'administration étant formé soit de l'adjoint désigné ou d'un conseiller municipal ou même d'un bénévole désigné par le Conseil municipal lorsqu'il s'agit d'un centre social municipal ce qui est le cas ici à Sin-le-Noble, soit c'est le Président du Conseil d'administration du centre social lorsqu'il s'agit d'un centre social associatif. Il y a 2 possibilité centre social municipal comme nous ou centre social associatif.

Le Conseil d'administration c'est vraiment l'organe politique. C'est celui qui va réfléchir sur les différents projets à mener avec l'ensemble du collectif et il sera aidé en cela par le comité de pilotage. Je ne sais pas si j'ai été très clair mais voilà un peu comment les choses se présentent. Pour adhérer à cette association il y a quelques conditions à remplir que vous avez dans la note de synthèse page 71 à savoir : défendre les valeurs partagées définies dans la présente charte, voilà les valeurs la coopération, l'entraide, la participation, la dignité humaine, la démocratie, la solidarité et je proposerai lors de notre prochain conseil d'administration qu'on puisse ajouter une valeur qui nous tient à cœur à savoir la laïcité. Et qui dit association dit adhésion et donc cotisation. Et donc pour pouvoir faire partie de l'association on nous demande une somme de 100 €, ça n'a pas changé depuis 2014. Donc il faut remplir les conditions, les accepter et verser cette somme de 100 €.

Vous avez les autres conditions d'engagement : porter ensemble les centres sociaux, des actions de développement, d'initiatives, de participation des habitants, c'est extrêmement intéressant bien entendu et important. C'est pour ça que nous avons mis en place le conseil des centres sociaux ici à Sin-le-Noble ; prendre part au Conseil d'administration pour ce qui concerne les élus ou présidents et puis au comité de pilotage pour ce qui concerne les techniciens. Essayez dans la mesure du possible de libérer les salariés lorsqu'il y a des réunions par exemple les directeurs des centres sociaux mais aussi il y a une réflexion sur l'accueil dans un centre social. On a fait en sorte que les salariés des centres sociaux qui s'occupent de l'accueil soient libérés pour pouvoir mener la réflexion là-dessus.

Un autre point intéressant qui a été aussi extrêmement débattu, c'était une formation que nous avons mis en place au niveau du collectif c'est sur la discrimination. Qu'est-ce que la discrimination et notamment dans les centres sociaux, comment elle se manifeste et qu'est ce qu'on peut proposer pour lutter contre cette discrimination.

Donc voilà quelques exemples de ce qui est fait par ce collectif, ce qui vous est demandé mais là je donne la parole à Monsieur le Maire, c'est de valider l'adhésion du centre social de Sin-le-Noble à l'association du collectif.

M.LE MAIRE : Merci Didier, donc c'est 2 projets de délibération. Il y a une note de synthèse mais vous avez 2 projets de délibération, comme Didier vous l'a expliqué, qui sont à vocation administratives et dont les visées sont d'apporter un peu de fluidité dans la gestion de nos relations administratives avec ce collectif des centres sociaux, puisque comme vous le noterez les décisions qui sont actées dans ces 2 projets ont vocation à s'appliquer pour toute la durée du mandat, comme ça on ne revient pas tous les ans ou tous les X années. Vous savez qu'on travaille beaucoup avec la Direction des affaires juridiques sur la sécurisation de nos actes, parce qu'avant, tout ça, ça ne passait pas en Conseil municipal toutes ces adhésions. Mais pour éviter que ce soit trop lourd, on vous propose pour toute la durée du mandat. Une première délibération - nous sommes page 73 - qui vous demande de valider le principe d'adhésion à l'association du collectif des centres sociaux du Douaisis.

L'article 2 vous rappelle que ce renouvellement relève de la compétence du Maire sur délégation du Conseil municipal. Comme aujourd'hui, vous votez on adhère et après les renouvellements je déciderai dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire, laquelle s'arrêtera quand je ne serai plus maire. Enfin quand je ne serai plus maire avant 2020 ou en 2020 de toute façon il faudra pour le nouveau maire peu importe qui ce soit que le Conseil municipal redélibère sur cette délégation générale au Maire.

Et enfin l'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Et l'article 4, comme à chaque fois, vous précise le chapitre budgétaire en l'occurrence le 6574 du budget communal sur lequel nous prélèverons les dépenses relatives à cette décision.

Tout le monde est d'accord pour cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'association du collectif des centres sociaux du Douaisis

M.LE MAIRE : Et enfin la deuxième puisque nous venons de délibérer pour adhérer à ce collectif mais il nous faut y désigner un représentant de la Commune de Sin-le-Noble au sein de son conseil d'administration du collectif des centres sociaux du Douaisis et donc je vous propose logiquement d'y nommer Didier Carrez, Adjoint à la démocratie locale et participative et à la vie des quartiers et qui donc travaille actuellement avec ce collectif et sur les centres sociaux de Sin-le-Noble.

Peut-être Didier ne va pas prendre part au vote, comme on le désigne.

Tout le monde est d'accord pour cette désignation ? A l'unanimité.

Peu importe les groupes il n'y a pas de candidature des autres groupes ?

Merci beaucoup pour Didier, je pense qu'il représentera bien la Commune de Sin-le-Noble dans ce collectif qui nous est très utile pour le travail important en cours sur les centres sociaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV. SPORTS

10. Subvention annuelle en faveur de l'association sportive du collège Anatole France.

M.LE MAIRE : La délégation suivante est celle des sports qui est confiée à Patrick Allard.

Juste vous préciser une erreur dans l'intitulé de la note de synthèse nous sommes page 79, il faut supprimer « et des associations non sportives ». On était parti au départ je pense sur un projet de rédaction commune pour cette délibération et après on est parti sur une délibération pour l'association sportive du collège Anatole France et une sur ... là c'est bien une note de synthèse uniquement sur la subvention annuelle pour l'association sportive du collège.

M.ALLARD : Oui donc c'est une demande de subvention de fonctionnement qui est arrivée tardivement, parce que toutes les subventions ont été votées au mois de décembre. C'est une demande de subvention de 300 euros. Ce qu'on peut dire au niveau de l'association du collège c'est que c'est une association qui est très vivante, qui s'est développée ces dernières années. Il y a 58 jeunes filles et 97 garçons qui participent aux activités de l'association du collège, et au niveau des compétitions dans 4 disciplines : le badminton, le karaté, la boxe et l'escalade. Ce qui veut pas dire qu'ils ne participent pas à d'autres activités sportives comme l'athlétisme, le volley, le handball mais plus dans le cadre de l'activité loisirs et pas compétitive. C'est une demande de subvention traditionnelle. On peut dire qu'ils ont un budget qui avoisine les 3 000 euros. On peut dire qu'il y a quelques jours, ils ont organisé le championnat d'académie de karaté et le collège a d'ailleurs gagné le titre par équipe. Parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'avoir des sportifs d'un certain niveau ou de gagner les compétitions, il faut aussi avoir des équipes qui comportent des juges, des coaches. Le résultat n'est pas uniquement compétitif. Tout ça pour dire qu'ils sont qualifiés pour le championnat de France de karaté.

M.LE MAIRE : Merci Patrick. Je pense que l'année dernière on avait accueilli ici même dans cette salle des sportifs de l'association qui revenaient des championnats de France de karaté, de boxe et qu'il y avait eu des champions de France et des vices champions de France. On avait fait une petite réception. Il y a vraiment une belle implication des professeurs d'éducation physique du collège et donc c'est normal qu'on les soutienne. Ils avaient déjà 300 euros l'année dernière et

puis pour compléter le ... Ils avaient 250 euros l'année dernière, on les a augmenté de 50 euros. Tu disais que c'était arrivé tardivement. En fait ce n'est pas arrivé tardivement, c'est juste nous qui voulions voter les subventions aux associations et aux clubs très tôt pour procéder au versement fin janvier- début février pour les clubs sportifs qui avaient des difficultés de trésorerie. Mais après il y en a qui ne sont pas prêts et on avait dit, on votera au fil de l'eau pendant les 2 -3 Conseils municipaux qui viennent, celles qui n'ont pas donné leur dossier mais ce n'est pas tellement qu'elles sont en retard, c'est nous qui sommes en avance.

Je suppose que tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération. Je vous rappelle qu'on avait augmenté aussi ... à la fois on vote tôt pour verser tôt et ensuite on avait voté une augmentation du budget aux associations, on avait déjà 16 associations en décembre qui avaient vu leur subvention augmenter. Aujourd'hui il y en a encore une.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette subvention de 300 euros à l'association sportive du collège.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Tarifs piscine pour les écoles non sinoises hors communauté d'agglomération du Douaisis

M.LE MAIRE : Nous sommes page 83.

M.ALLARD : Depuis l'ouverture du centre aquatique « Sourcéane » on a des écoles de la CAD qui viennent participer aux créneaux de la piscine de Sin-le-Noble parce que tout le monde ne peut pas aller à « Sourcéane ». Pour les villes de la CAD, il y a un tarif de 60 euros par créneau et par classe sauf que là on a eu une demande pour une école d'une commune qui n'est pas de la CAD, donc il n'y a pas de tarif. On vous propose de voter un tarif justement pour ces écoles là, hors CAD et qui sera de 65 euros.

M.LE MAIRE : Merci Patrick. Alors peut-être quelques éléments d'éclairage, effectivement c'est pour accueillir les écoles qui sont hors de la CAD, on se [incompréhensible] sur un principe de parallélisme avec la délibération du Conseil municipal de février 2017 suite à la création de « Sourcéane » où on avait voté un tarif particulier, parce qu'avant c'était en euros par élève et comme la CAD verse une subvention de 40 000 euros à chaque ville qui a une piscine donc il fallait harmoniser sur l'ensemble du territoire les tarifs pour permettre à tous les élèves des écoles de la CAD d'apprendre la natation mais au même tarif que celui de Sourcéane, que celui des 2 piscines de Douai, d'Auby, de Waziers ou de Sin-le-Noble. C'est pour ça que nous avons voté ce tarif de 60 euros et aujourd'hui, vous avez entendu sans doute que la piscine d'Aniche était fermée temporairement pour des problématiques de sécurité et donc dans le cadre d'une discussion avec le Maire d'Aniche, la ville de Sin-le-Noble accueille dans sa piscine les élèves d'Aniche.

Il faut donc créer un tarif. On a choisi par parallélisme des formes de le faire à un tarif par classe et par créneau mais comme nous touchons une subvention de 40 000 euros par la CAD pour l'apprentissage des élèves de la CAD. Nous avons souhaité, c'était 60 euros dans la délibération, on en a discuté à la commission n°1 et on a donc décidé que c'était 65 euros pour justifier la subvention de 40 000 euros de la CAD et marqué une différence entre les deux.

Des questions ? Des remarques ?

Cette délibération a reçu un avis unanime et favorable de la commission n°1 réunie le 07 février 2018 et elle vous propose, page 85, de décider de créer un tarif pour l'utilisation de la piscine de Sin-le-Noble applicable aux écoles « primaires » non sinoises, hors CAD, dont la base de calcul est le créneau par classe, par séance et de fixer ce montant à 65 euros par classe et par séance.

Et on vous rappelle que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2014, visée en sous-préfecture de Douai le 9 mai 2014, consentant une délégation générale au Maire pour accomplir au cours de son mandat divers actes d'administration, toute augmentation du tarif précédemment créé, sera arrêtée par décision directe du Maire.

Et on vous précise que la recette est inscrite au budget communal en son chapitre 70 et on vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Tout le monde est d'accord ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme LEGRAND : Monsieur le Maire, juste faire une remarque, c'est que là on parle de la Communauté d'agglomération du Douaisis, Aniche fait partie de la Communauté de commune du Cœur d'Ostrevent. Juste espérer qu'un jour ces deux communautés puissent se réunir pour faire une grande communauté d'agglomération de tout le douaisis et qu'on n'ait plus ce problème des 5 euros, que ce soit pour tout le monde le même prix.

M.LE MAIRE : Que Dieu vous entende ! (rires)

Moi je n'ai pas de remarque à faire, c'est purement techniquement que j'exprime.

Mais vous voyez qu'on est très ouvert, on accepte d'accueillir à Sin-le-Noble les élèves d'Aniche et c'est avec grand plaisir et je sais que le maire d'Aniche, ça le soulage.

Après moi je n'ai pas d'avis sur la CCCO ou la CAD, j'essaie déjà d'avoir un avis sur Sin-le-Noble (rires).

Nous passons à la délégation vie associative. Nous sommes page 89.

V. VIE ASSOCIATIVE

12. Subventions annuelles en faveur des associations non sportives

M.LE MAIRE : C'est la même erreur, c'est le même titre, on supprime subventions annuelles en faveur de l'association sportive du collège Antatole France.

Mme DELATTRE : Voici la demande des subventions de fonctionnement des associations non sportives.

Nous avons :

- l'association les Epinettes sinoises en 2017 : 2 000€, 2018 : 2 000€
- les Bas de Sin :

M.LE MAIRE : Juste préciser Marie José, pour ceux qui regardent dans leur tableau, c'est sur table puisque le book de Conseil part avant la réunion de la commission ou en même temps, donc vous avez les propositions de la commission n°1 sur table.

Mme DELATTRE : les Bas de Sin : 1 000 € en 2017, en 2018 : 1200 €,

- le Comité des fêtes des Epis : en 2017 : 2800 €, en 2018 : 2 000€,

- la FNACA : en 2017 : 300 €, en 2018 : 300 €,

- le Cirque éducatif : en 2017 : 7 914 €, en 2018 : 8 000€,

- Celebrity show : en 2017 : 500 €, en 2018 : 500€,

- Dance club sinois : en 2018 : 200 €,

- la Croix bleue : en 2017 : 350 €, en 2018 : 350 €,

- Amicale de la CNL : en 2017 : 150 €, en 2018 : 150 €,

- APE Salengro : en 2017 : 300 €, en 2018 : 300 €,

- Protection civile : en 2017 : 300 €, en 2018 : 300 €.

M.LE MAIRE : Merci Marie-Josée. Juste préciser, je vous ai dit au dernier Conseil municipal, nous avons délibéré sur 16 augmentations de subvention, aujourd'hui nous augmentons 3 non sportives et 1 sportive.

Les Bas de Sin notamment qui passent de 1 000 € à 1 200 €, le Cirque éducatif sur proposition de Vincent nous ajustons à 8 000 €, et le Dance club sinois qui n'avait pas de subvention puisqu'il n'avait pas fait de demande, nous lui octroyons 200 €. Il avait fait sa demande dans les délais mais il n'avait pas mis de montant au Conseil municipal du mois de décembre.

C'est ce qui vous est proposé à votre approbation dans l'article 1^{er} de la délibération, la répartition telle que vient de vous la présenter Marie-Josée.

L'article 2 comme à chaque fois vous rappelle le prélèvement des dépenses correspondantes sur l'article 6574.

Et l'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Sachant que, comme vous aviez une feuille vierge, nous sommes allés avec une feuille vierge à la C1 et nous avons discuté avec tout le monde et donc la C1 a émis un avis unanime et favorable à cette proposition.

Des questions ? Des remarques ?

Des abstentions ? Des voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M.LE MAIRE : Nous passons à la délégation culture dont le rapporteur est Madame Caroline Faivre. Ce sont 2 projets de délibération qui ont vocation à formaliser les relations entre la Direction des affaires culturelles que nous avons créé il y a quelques mois et ces usagers donc 2 propositions de règlement intérieur et à préciser que comme d'habitude, comme pour les rythmes scolaires, comme pour le projet social, comme à chaque fois ces 2 propositions de règlement intérieur ont été travaillées sur la base du principe de la concertation. Je passe la parole à Caroline qui va vous présenter la 1^{ère} délibération.

VI. CULTURE

13. Direction des affaires culturelles (DAC)

Règlement intérieur pour l'organisation des expositions et mutualisation des locaux de la DAC avec les associations culturelles – occupation à titre gratuit par les associations.

Mme FAIVRE : Effectivement nous avons créé la DAC, si je me souviens, c'était en avril de l'année dernière et nous allons l'inaugurer le 15 mars prochain.

Nous sommes actuellement en train de rédiger le projet culturel de la Ville dans un esprit de concertation, avec les associations et la rédaction d'un projet culturel tout comme le projet d'établissement de l'école de musique c'est toujours un moment de réflexion qu'on se pose et ça amène à se poser beaucoup de questions.

Nous avons effectivement une des questions, c'était quand nous pouvions apporter du soutien, de l'aide aux associations culturelles. Nous avons voulu leur permettre d'exposer, leur offrir un espace d'exposition, mutualisé au sein des locaux de la DAC pour faciliter les expositions, leur apporter un soutien également en termes de communication puisque nous avons une personne qui est dédiée à la communication et qui aide à médiatiser leurs actions, leurs expositions. Nous avons choisi volontairement d'ouvrir cet espace mutualisé aux associations culturelles.

Comme c'est un espace partagé qui se trouve au sein de la DAC, il a fallu préciser dans quelles conditions ça pouvait se faire, à quelles exactement parties du bâtiment ils auraient accès, comment on ouvrirait, c'est des questions toutes bêtes, c'est comment on ouvrirait la salle, comment on la fermerait, qui s'occupe du pot de l'amitié à la fin de l'exposition. Il y avait pleins de questions auxquelles répondre.

Ce projet de règlement intérieur il est venu gérer, je dirais, les relations entre la DAC et les associations quant à ce prêt gratuit de l'espace d'exposition. Il faut quand même noter que là ici on est sur une dépendance du domaine public et donc on consent, une autorisation d'occupation du domaine public, un titre précaire et révocable. Et également il faut aussi être conscient, il faut garder à l'esprit que c'est un don en nature, c'est une subvention en nature, qu'il convient de la valoriser et les subventions qui seront octroyées pourront être formalisées par une convention de subvention.

Alors que contient le règlement intérieur ? Je vous l'ai dit dans mon préambule : on décrit la propriété communale, il y a effectivement une salle d'exposition, une salle d'atelier, un espace « vert » le jardin, une cave où on peut stocker le matériel qui va servir au pot de l'amitié à la fin et les sanitaires qui sont mis à disposition.

On vient préciser ce qu'on peut y faire dans ces locaux, ce sont vraiment des expositions et des conférences à caractère culturel. On vient préciser également comment les associations pourront utiliser les mobiliers, les matériels, dans quel état de propreté rendre la salle. On vient également préciser, je vous parlais tout à l'heure de soutien en termes de communication que la DAC apporte aux associations, effectivement qui se charge de quoi et dans quel délai, qui doit fournir l'information pour que tout soit communiqué en temps voulu.

Il y a aussi l'aspect sécurité qu'il ne faut pas oublier puisque c'est une salle qui a une capacité d'accueil donc on est venu préciser le nombre maximal de personnes que la salle pouvait accueillir et puis les conditions d'accès au bâtiment. Et ce qui se passe si on ne respecte pas les articles du règlement.

Ces considérants c'est tout ce que je viens de vous exposer, on demande au Conseil municipal de décider que toute occupation de l'espace mutualisé de travail par une association culturelle se fera à titre gratuit et de rappeler que cette mise à disposition ayant valeur de subvention en nature fera l'objet d'une valorisation, et le cas échéant d'une mention dans une convention de subvention.

L'article 2, on vous demande d'adopter le règlement intérieur pour l'organisation des expositions et la mutualisation des locaux de la DAC avec les associations culturelles.

L'article 3 vous demande d'autoriser le Maire à accomplir les démarches y afférent.

L'article 4 on décide que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} mars 2018.

Et l'article 5 rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Ce projet de règlement intérieur a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission 2 qui s'est tenue lundi dernier.

M.LE MAIRE : Je vous propose d'adopter cette délibération sauf s'il y a des questions ou des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Direction des affaires culturelles (DAC) Règlement intérieur des bibliothèques

M.LE MAIRE : Vous savez sur lequel on travaille beaucoup puisqu'on a revu les horaires d'ouverture, je crois que c'est 20 heures supplémentaires hebdomadaires, on a fait l'acquisition d'un logiciel, on a mis en place un service de portage à domicile pour les publics empêchés, on a refait tout un classement des livres. Il y a un gros travail qui a été fait par la DAC au niveau des bibliothèques et donc la dernière pierre en la matière c'est la rédaction d'un règlement intérieur des bibliothèques.

Mme FAIVRE : Effectivement les bibliothèques qui sont un lieu de service public n'étaient pas dotées d'un règlement intérieur. Il existait un embryon de règlement qui était affiché à l'intérieur de la bibliothèque sauf que le règlement n'avait jamais été validé et approuvé en Conseil municipal donc il n'était pas opposable à tous. Le fait de voter aujourd'hui en Conseil municipal et d'adopter par délibération ce règlement intérieur, ça lui permettra de bénéficier de la légitimité nécessaire.

Alors ce qu'il contient ce règlement intérieur, il contient toutes les informations qui concernent l'accès aux bibliothèques c'est-à-dire quelles sont les missions confiées à la bibliothèque, les conditions d'accès, les jours et horaires d'ouverture. Donc Monsieur le Maire vient de vous le dire, on a élargi de 20 heures l'amplitude d'ouverture l'année dernière et on vient également reprendre des recommandations et des règles de comportement d'usage dans une bibliothèque c'est-à-dire ne pas manger, ne pas fumer, être au calme etc ...

Dans le chapitre 2 on vient préciser les modalités d'inscription et de prêts. A ce titre il convient de consulter l'annexe : la fiche d'inscription à la bibliothèque qui contient l'autorisation, le consentement exprès de l'adhérent, à ce qu'on lui communique par email les informations concernant les événements, les nouveautés des livres.

On anticipe le règlement européen qui sera obligatoire en matière de données puisqu'à partir de mai les mairies devront obtenir le consentement pour communiquer vis-à-vis de la population, des inscrits à leurs services.

Les articles 5 et 6 ce sont les formalités d'inscription et de conditions.

L'article 7 les conditions de prêt et d'emprunt et c'est là effectivement qu'on parle du portail de la bibliothèque puisqu'on a investi dans un nouveau logiciel parce que l'ancien logiciel était en fin de vie et ce logiciel permet de présenter les nouveautés sur un portail Internet, de façon succincte, c'est un résumé évidemment. Mais on peut aussi réserver, faire des réservations sur ce portail et prolonger la durée de prêt de son livre, c'est vraiment très pratique.

L'article 9 prévoit les modalités de restitution des livres et l'article 10 ce qu'il se passe en cas de retard, de perte et de détérioration des livres.

Le chapitre 3 concerne tout ce qui est l'accueil des groupes en bibliothèque puisqu'effectivement les bibliothèques n'accueillent pas que des usagers individuels, mais des classes avec leurs instituteurs, des groupes notamment des centres sociaux avec leurs animateurs, et puis aussi il y a aussi des animations qui sont menées régulièrement, des lectures publiques, des contes. Il convenait de réglementer l'accueil de ces groupes.

Dans le chapitre 3 on parle des groupes, et puis on va à préciser ce qui va se passer si effectivement on constate des infractions au règlement parce qu'aujourd'hui, comme il n'y avait pas de règlement qui était officiel, on n'était pas légitime à réclamer la réparation d'un livre qui aurait été détérioré ou même le remboursement d'un livre qui n'aurait pas été restitué.

Il est donc demandé au Conseil municipal, à travers cette délibération, de décider de doter le service public des bibliothèques sinoises d'un règlement intérieur.

Article 2 d'adopter le règlement intérieur des bibliothèques tel qu'il est joint en annexe.

L'article 3 vient préciser que ledit règlement intérieur est applicable à compter du 1^{er} mars 2018.

L'article 4 autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

Et l'article 5 rappelle évidemment que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

Comme le règlement précédent il a été adopté à l'unanimité en commission n°2 lundi dernier et je repasse la parole à Monsieur le Maire pour le vote.

M. LE MAIRE : Merci. Des questions ? Des remarques ?

Juste tout à l'heure j'avais parlé de notre ambition en matière de bibliothèques et j'ai juste oublié de signaler que dans le projet de centre social Matisse, il y a un volet d'intégration d'une bibliothèque et, là aussi, ambitieux. Voyez, on a une ambition forte au niveau culturel en général et sur la lecture publique en particulier, depuis quelques mois, on a beaucoup travaillé. J'espère que d'ici une année on inaugurera le centre social et à l'intérieur du centre social une belle bibliothèque de quartier.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je vous propose de faire un saut avant, nous passons à la page 123 sur la délégation du logement dont le rapporteur en théorie est Isabelle Taillez mais comme elle n'a pas pu être parmi nous ce soir, je vais essayer de vous présenter cette délibération.

VII. LOGEMENT

15. Projet plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

16. Convention intercommunale d'attribution (CIA)

M. LE MAIRE : Nous sommes page 125.

Comme vous l'indique la note de synthèse, on vous rappelle que c'est la loi ALUR qui oblige tout Etablissement public de coopération intercommunal (EPCI), en l'occurrence nous concernant la Communauté d'agglomération du Douaisis, puisqu'il n'y a pas encore de fusion en vue avec la CCCO et donc tout EPCI qui est doté de PLH, - ça c'est une délibération où les sigles il y en a pas mal -, donc est doté d'un Plan local d'habitat (PLH) donc l'oblige à élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). La CAD, en conséquence a créé une conférence intercommunale du logement (CIL) et qui a permis, par la concertation, de définir de façon collégiale le cadre communautaire d'intervention en matière d'équilibre de peuplement.

Il y a deux supports : le PPGDLSID et le CIA qui permettent la formalisation des objectifs et des actions qui découlent de cette concertation et ce pour les six prochaines années.

Ces deux supports ont vocation à définir :

- les orientations en matière de gestion de la demande de logement aidé,
- l'organisation collective du traitement des demandes complexes, et de celles des ménages relevant d'une procédure propre au territoire, en raison de leur caractère prioritaire ;
- les objectifs en termes d'équilibre de peuplement et d'amélioration du bien vivre ensemble ;
- les objectifs relatifs aux ménages les plus modestes ;
- les modalités d'appréciation du patrimoine locatif aidé, de son occupation, et la démarche partenariale permettant de poursuivre sa valorisation.

Chaque Conseil municipal est amené à se prononcer sur ces deux projets de documents et à émettre un avis. A l'issue de cette phase consultative de l'ensemble des Conseils municipaux, le projet sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département qui lui, a deux mois pour demander des modifications.

Ensuite le projet avec les modifications et ses deux supports seront ensuite approuvés définitivement en Conseil communautaire à l'issue des consultations et une fois qu'ils seront adoptés par le Conseil communautaire, ils seront également annexés au contrat de Ville.

Vous avez eu en annexe tous les documents sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, le courrier du Président Poiret sur ce dossier, les extraits du registre des délibérations du Conseil communautaire du 15 décembre 2017 et la même chose pour la convention intercommunale d'attribution (CIA) de la Communauté d'agglomération du Douaisis et ensuite l'extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du 15 décembre 2017.

Tout le monde l'a lu de fond en comble, ça va, vous êtes sûr vous ne voulez pas que je vous les lise, non. Vous attendez avec impatience l'assainissement et l'eau potable, c'est pour ça ... je ne sais pas si je vais escamoter ... c'est quand même des beaux dossiers.

Je vous propose d'adopter ces deux délibérations dont je viens de vous faire la synthèse.

Une première délibération et nous sommes page 127-128 où l'article 1^{er} vous demande une prise d'acte du projet de PPGDLSID et de ne pas émettre de remarque, puisque vous n'en avez pas émis et d'émettre un avis favorable sur ce projet et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

La même délibération sur la convention intercommunale d'attribution où on vous demande la prise d'acte de ce projet. On acte que vous n'avez pas émis de remarque sur ce projet de CIA et que vous émettez un avis favorable sur ce projet. Et vous m'autorisez à accomplir les démarches y afférent. Et vous prenez également acte qu'au terme du processus d'adoption de la CIA dont je vous ai fait état précédemment celle-ci sera annexée au contrat de Ville de la CAD.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Et le moment tant attendu, la délégation eau et assainissement. Vincent.

Evocation de la question des bibliothèques par Vincent CAMPISANO et de l'ancienne EPHAD.
(problèmes de micros inaudible)

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à nous effectivement puisque c'est à la fondation Partage et vie que j'ai déjà travaillé au corps depuis pas mal de temps en espérant que ça ne serait pas démoli. Ils n'ont pas d'autres choix que de démolir, à un moment ils avaient envisagé d'y faire un centre de formation pour toute la fondation Partage et vie au Nord de Paris mais ce n'est pas possible. Donc je leur ai dit que j'aimerais bien qu'on garde la chapelle mais moi j'y verrai peut être plus qu'une bibliothèque parce qu'on n'est pas très loin de la bibliothèque du centre-ville. J'y verrai moi peut être plus une salle de spectacle, de concert mais ne notez pas ça car rien est fait. C'est juste un rêve du maire que je leur ai fait partager. Je sais que ta maman y est donc si de temps en temps tu peux faire du lobby auprès des résidents (rires) pour qu'il y ait une pétition comme quoi ils aimeraient avoir une salle de concert dans la chapelle. Aujourd'hui on n'a aucun élément d'information sur le devenir. On sait juste qu'il y a de fortes chances que ce soit déconstruit parce qu'il n'y a pas de possibilité de ... Mais de toute façon ce n'est pas même pas la fondation Partage et vie, elle n'est que locataire après c'est un bailleur ... On va relancer, si on pouvait le garder faut un qu'ils le veuillent, deux qu'ils le puissent. Mais moi je me dis qu'une petite salle de concert à 150-200 personnes, on a Casarès 100 personnes, la salle des fêtes 700 personnes, petite taille intermédiaire pour un petit ensemble mais je ne sais pas si ça sera possible. Tu as refroidi tout le monde, tout le monde attendait le rapport sur l'eau potable et l'assainissement (rires) ! Tu as cassé l'ambiance !

M. DELVAL : Tu m'as cassé mon coup !

VIII. EAU, ASSAINISSEMENT

17. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les trois unités techniques de la Communauté d'agglomération du Douaisis -2016

M. DELVAL : Ces deux rapports que vous attendez avec impatience, je suppose que vous les avez tous lu. Ils sont en annexe. Oui je peux le lire si vous en êtes d'accord.

Le 1^{er} rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les trois unités techniques de la Communauté d'agglomération du Douaisis -2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et des articles D.2224-1 et suivants, le rapport annuel 2016, sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par la Communauté d'Agglomération du Douaisis sur ces trois unités techniques (Arleux-Douai-Sin-le-Noble), a été établi.

On parle de celui de 2016. Ce rapport a pour but d'informer les usagers du service sur le fonctionnement dudit service, en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Il a été présenté lors de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2017 et ensuite notifié aux Communes membres concernées afin d'une part que le rapport soit présenté devant l'assemblée délibérante et d'autre part qu'il soit ensuite mis à disposition du public.

La délibération du Conseil communautaire reprend dans son rapport de présentation les principaux éléments contenus dans le rapport.

Je vais abréger un peu, le Conseil municipal après avoir entendu son rapporteur prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et du réseau hydrographique de surface – 2016- établi par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, au titre de sa compétence « assainissement et eaux pluviales », et adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2017.

Article 2 précise que conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé à une mise à disposition du public dudit rapport, « *dans les quinze jours qui suivent [sa] présentation devant le conseil municipal [...]* ».

M. LE MAIRE : Juste peut-être préciser sur ce rapport on vous a mis le rapport de 40 pages dans votre dossier et dans votre document de conseil on vous a mis l'extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du 15 décembre 2017 et qui présentait les grandes lignes résumées en deux pages de ces 40 pages de rapport que je vous invite à lire parce qu'il y a des choses intéressantes dedans.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération de prise d'acte sur le rapport annuel et la qualité du service d'assainissement sur les trois unités techniques de la Communauté d'agglomération du Douaisis -2016 ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2016 (Aubigny au Bac, Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Fressain, Sin-le-Noble, Waziers)

M. LE MAIRE : La même chose, je vais peut-être la faire Freddy sauf si tu es ... c'est la même chose mais, cette fois, c'est pour le service public d'eau potable.

Là aussi on vous a mis le rapport annuel de la CAD qui est plus volumineux sur l'eau potable, il fait 71 pages. On y parle de Sin-le-Noble, c'est intéressant et vous avez là aussi l'extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du 15 décembre 2017 qui fait trois pages et qui vous donne une synthèse de l'ensemble de ce rapport.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous en avons fini avec l'ordre du jour de la présente réunion de Conseil municipal. Je vous remercie des riches débats que nous y avons eu et peut-être juste parce que j'ai oublié, vous signaler sauf si vous ne le savez, une enquête publique qui est diligentée du 29 janvier au 27 février 2018 dans le cadre d'un projet au niveau de la plateforme logistique Simastock, un projet sur une extension et une enquête publique sur les conditions d'exploitation puisque le permis de construire, lui, est traité à part.

Bonne soirée à tous.

Oui Véronique ?

Mme LEGRAND : Juste deux petites minutes Monsieur le Maire, est-ce que vous avez des nouvelles sur le maintien ou pas de la gare de Sin-le-Noble ?

M. LE MAIRE : Pas plus que ça. J'ai les nouvelles que tout le monde a. Je pense qu'aujourd'hui personne n'a de nouvelles. Il y a une réunion qui est bientôt prévue, je travaille régulièrement avec les services de la Région, ce que je sais c'est ce qui est déjà dans la presse. En tout cas, tous les partenaires continuent de nous suivre sur notre projet de requalification de cette zone gare.

Et après, nous, on se battra comme on l'a fait sur la fermeture de la Poste, sur la perte de la DPV.

Pour l'instant je n'ai pas envie de jouer aux apprentis sorciers, parfois je vois des déclarations des uns, des autres qui sont en contradiction, parfois on me dit que certaines déclarations font du mal au dossier. Sans fanfaronner, sans faire de bruit, en tout cas on y travaille mais avec les bonnes personnes, au bon moment, et dans les bons endroits.

Bonne soirée à tous et à bientôt.